

Marie Anne
Schott.

^{trois}
~~quatre~~
Ce jourd'hui quatorze Brumaire, l'an
Républicain une et indivisible
de la république, est comparu

54. pardevant moi Souffigné Jean Jacques Wendelin
chargé de faire les fonctions d'officié public
de la commune de Dabo, Canton de Walschheim
Département de la Meurthe, Ferdinand Schott,
journalier deudit lieu, assisté de Wendelin
Wickes, son ami et voiturier âgé de quarante deux ans
et de Joseph Petter son beau frere âgé de trente cinq
ans, tous deux domiciliés au dit lieu, a déclaré a moi qu'il
margueritte Schmitt son épouse en légitime
mariage est accouchée ce matin à quatre heures d'un
enfant femelle, en sa maison au dit lieu; au quel
dit enfant on a donné le prénom de Marie
Anne. En présence de la déclaration que ledit témoin
certifie véritable, et de la représentation
qui m'a été faite dudit enfant, j'ai rédigé le
présent acte, que ledit Schott, pour ledit enfant
ensemble les dits témoins ont signé avec moi
le dit jour moi, et au J. Publique Schott
Wendelin

François
Lambert

^{trois}
~~quatre~~
Ce jourd'hui vingt deux Brumaire, l'an
Républicain, une et indivisible, armée, est
55. comparu pardevant le Souffigné Jean Jacques Wendelin
chargé de faire les fonctions d'officié public

De cette Commune de Dabo, District de Walscheid, Département de la Meurthe
Est comparu Michel Lambert, voiturier de Scherhoff,
y demeurant, assisté de George Kurtz âgé de vingt huit
ans, et de Doramy Lambert son beau frère, âgé de
quarante deux ans, tous deux à dit lieu, adclaré à
moi que Marie de Künick son épouse en légitime
mariage, est accouchée d'un enfant femelle hier dans
sa maison audit lieu, auquel dit enfant on a donné le
premier nom de Françoise. Après cette Déclaration que
les dits témoins ont certifié véritable, et la
Représentation qui m'a été faite deudit enfant
j'ai rédigé le present acte, que ce dit Lambert, pour
audit enfant, ensemble les dits témoins ont signé
avec moi, le dit jour, mois et an. Pour ce la
j'ay signé
Michel Lambert

56 Le jour du vingt trois Brumaire, l'an ^{trois} ~~quatre~~
Républicain, à huit heures du matin, pardevant
moi Soussigné Jean Jaques Wendling chargé
de faire les fonctions d'Officier public de cette
Commune de Dabo, District de Sarbourg, Canton
de Walscheid, Département de la Meurthe. Est
comparu Antoine Zimmerman habitant de
Scherhoff, assisté de Jean Saur, âgé de
quarante ans, son beau frère, et de George Kurtz
son voisin et ami, âgé de vingt huit ans
du même lieu, adclaré à moi, que, que Marie
Anne Künick son épouse en légitime mariage

Est avouée hier trois heures du matin, dans la maison
aud dit lieu, d'un enfant mâle, auquel dit enfant on a
adonné le prénom de Jacques. Après une
Déclaration que les dits témoins ont certifié
véritable et de la représentation qui m'a été faite
dudit enfant, j'ai rédigé le présent acte, que le
dit & immortel père dudit enfant, ensemble
les dits témoins ont signés avec moi, les dits
jours mois et an. f. j. j. j. j.

Dont ainsi. *J. J. J. J. J.*
f. j. j. j. j. j.

Jacques pette.

57

Ce jour d'aujourd'hui Bremaire l'an trois de la
République française une et indivisible, est

approuvé
trois heures et quart
not de la première
lique pour être
vingt trois heures
le premier de
la septième
pouls Jacques
not de la deuxième
lique pour être
trois heures
J. J. J. J. J.

comparu grandement ce magistrat Jean Jacques
Journé chargé de faire les fonctions d'officier
public de cette Commune de Dabo, District de
Sarbourg, Département de la Meurthe, est
Jacques pette journalier de Schaffershoff, assisté de
Joseph pette, son père, âgé de quarante ans, et
Jean Saut, son oncle, âgé de quarante ans, et
voisin, a déclaré à moi que mari des dits
sa femme en légitime mariage est avouée

ce jour d'aujourd'hui à deux heures dans la maison aud dit lieu
d'un enfant mâle, auquel dit enfant on a
le prénom de Jacques, et que le quel dit enfant
il avait publié de faire insérer, après une
Déclaration que les dits témoins ont certifié
véritable et de la représentation qui m'a été faite
dudit enfant, ensemble les dits témoins ont signés avec moi, et le
dit Jacques pette père dudit enfant

Ode
 Schmitt
 Ce jourd'hui, vingt cinq Baume au lieu de
 la République française uni et indivi-
 sible, pardevant le sousigné Jean Jacques
 Wendling, chargé de faire les fonctions d'officier
 public de cette Commune de Dabo, District de
 Sarrelouis, Département de la Moselle, Juge
 Schmitt, aux naissances de l'acte de Jacques
 Reimel, âgé de trente deux ans, et de Nicole la Reimel
 âgé de vingt quatre ans, ses deux veuf et au
 admetant a moi que Claire Schott son épouse en
 légitime mariage est accouchée d'un enfant
 femelle dans sa maison audit lieu, au quel dit
 enfant ont été donné le prénom d'Odile.
 Et ce que le onze Baume de l'acte, et que faute
 de son absence ont n'a pas fait inscrire au
 registre des actes de naissance son dit enfant
 après la vérification des dits témoins. J'ai redigé
 par cet acte, que les dits témoins ensemble
 le père dudit enfant a sousigné avec moi.
 J. Wendling, J. Schmitt, Reimel
 Nicole Reimel

Marie Anne
 Kummrau
 Ce jourd'hui, vingt cinq Baume au lieu de
 la République française uni et indivi-
 sible, pardevant le sousigné Jean
 Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions
 d'officier public de cette Commune de Dabo,
 District de Sarrelouis, Département de la Moselle,
 est comparu Joseph Kummrau de Lohaus, fils de
 Nicolas, assisté d'Antoine Berlier, âgé de trente

Sept ans, et de Joseph de Westfeld
l'homme âgé de trente six ans, fils d'Antoine Knapf,
son d'empereur, articulé à moi que Marie Anne Sigismond
son épouse en légitime mariage est accouchée dans
sa maison audit lieu, d'un enfant femelle, auquel ledit
enfant ont adonné le nom de Marie Anne.
A ce que le Juge en vint à l'interrogatoire à cause de
sa longue absence, son dit enfant n'est par
fait inscrit au présent Registre a par tout.
Après la vérification des dit témoignages j'ai rédigé le
présent acte, que ledit homme le père, et ledit
Berthier ont signé, avec moi, et l'autre
homme sans mariage ont de leurs écrits.

Antoine Berthier Hermann
Joseph de Westfeld M. Müller
fils d'Antoine

Table

Table alphabétique des actes contenus
 au Present Registre 1794/95

| | | | |
|----------|------------------------------|-----|---------------------------|
| 5. | Abbas Marie Magdelaine | 25. | Göbli Joseph Antoine |
| 34. | Austette Claire | 11. | Hamm Antoine |
| 39. 144. | Austette Françoise | 53. | Houber Elisabeth |
| 58. | Austette Marguerite | 12. | Hornberger Etienne Michel |
| 8. | Appredisse Marie Catherine | 6. | Jung Antoine |
| 43. | Beutz Antoine | 29. | Jungmannne Marie Anne |
| 41. | Berlier Joseph | 23. | Knidel Jeanne |
| 38. | Braudmeyer Françoise Antoine | 9. | Kuhn Anne Marie |
| 47. | Braudmeyer Florent | 60. | Küneman Marie Anne |
| 46. | Dilluschneider Aloise | 55. | Lamburg Françoise |
| 35. | Dilluschneider Catherine | 30. | Lehrer Catherine |
| 10. | Dilluschneider Pierre | 52. | Lorent Florent |
| 4. | Diss Odile | 31. | Oberlé Florent |
| 45. | Dud Jean | 21. | Oberlé Marie Lise |
| 17. | Engelmannne Claire Augustine | 24. | Peter François |
| 16. | Fristek Theresse | 27. | Peter Jacques |
| 13. | Fröhiger Gertrude | 57. | Peter Jacques |
| 37. | Gallas George | 1. | Reimel Catherine |
| 28. | Gasser Frederic | 36. | Rabel Jean George |
| 20. | Geyer François Joseph | 32. | Reno Helene |
| 50. | Gersinger François | 14. | Röwen Marguerite |

IV



4 1795

LE présent Régistre contenant *singt quatre* feuillets pour servir à l'enregistrement des actes de *Nainau*, de la Commune de *Dabo*, — a été coté et paraphé par premier et dernier par moi Administrateur du District de Sarrebourg ce Quintidi des jours complémentaires, l'an trois de la République française, une et indivisible.

1795
1796

— *MINUTE*
[Signature]

Ann IV
23/9. 1795 — 21/9. 1796

Marie Anne
Schott

AN

Ce jourd'hui quatorze Brumaire, l'an quatre
 de la République française et indivisible, à dix
 heures du matin. Est comparu pardevant le Souffigne
 Jean Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions
 de l'Officier public de la Commune de Dabo, Canton de
 Walscheid, Département de la Meurthe, Ferdinand Schott
 journalier de ce dit lieu, aprentis de Wendelin Weber, son
 ami et voiturier, âgé de quarante cinq ans, et de Joseph
 pelletier son beaufrere, âgé de trente cinq ans, tous
 dans le dit lieu, a déclaré avoir que Marguerite
 Schmitt son épouse en légitime mariage est
 accouchée ce matin à quatre heures, d'un enfant
 femelle, en sa maison audit lieu, auquel dit enfant
 on a donné le prénom de Marie Anne. Ayant
 cette déclaration que lesdits témoins disent être
 véritable, et de la représentation qui m'a été fait
 de l'enfant nommé, j'ai rédigé le présent acte
 que ledit Schott, père dudit enfant, susdits
 témoins ont signé avec moi, lesdits jours, mois
 et an que dessus.

Ferdinand Schott
 Wendelin Weber Joseph pelletier

Marie
Lambour
Françoise

Ce jourd'hui vingt deux Brumaire, l'an quatre
 de la République française, Est comparu pardevant le
 Souffigne Jean Jacques Wendling, chargé de faire les
 fonctions de l'Officier public de la Commune de
 Dabo, Canton de Walscheid, Département de la
 Meurthe. Michel Lambour, voiturier de Schaffhouse.

Demourant, assisté de George Kuntz, âgé de vingt huit
ans, et de Robert Lambour, son beau frere, âgé de quarante
deux ans tous deux
Mariés. ^{biens que} son frere
D'un Enfant femelle hier en sa maison audit lieu au quel dit
Enfant on a donné le prénom de Françoise. Après cette
Déclaration que lesdits témoins ont certifié, véritable, et
de la Représentation qui m'a été faite de l'enfant de nomé
J'ai rédigé le présent acte, que ledit Lambour, per le dit
Enfant. En suite lesdits témoins ont sussigné avec moi
les jours mois et au que dessus. ^{Joseph Kuntz}
Lambour



3
Jacques
Zimmerman
Ce jourd'hui vingt trois Brumaire, l'an quatre de la
République Française une et indivisible, a huit
heures du matin. par devant moi soussigné Jean
Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions d'Officier
Public de cette Commune de Pabo, District de
Sarbourg Canton de Walscheid, Département de la
Meurthe. Et comparu Antoine Zimmermann habitant
de Schœffhoff, assisté de Jean l'ant, son beau frere âgé
de quarante ans, et de George Kuntz son voisin et ami
âgé de vingt huit ans ^{audit lieu} déclaré a moi que Marie Anne
Zimmermann son épouse en légitime mariage est
accouchée hier trois heures du matin, dans sa maison
audit lieu, d'un Enfant mâle, au quel dit Enfant
on a donné le prénom de Jacques. Après
cette Déclaration que lesdits témoins ont
certifié véritable, et de la Représentation
qui m'a été faite de l'enfant de nomé,

Je soussigné le présent acte, que ledit Zimmerman
père dudit enfant, ensemble lesdits témoins ont
signés avec moi, le dit jour, mois et an.

~~Je soussigné~~
Joseph Galt Jöry Jöry Wending

4
Ce jourd'hui premier jour de mai, l'an quatre de la
République Française une et indivisible, attendu
petter. pardevant moi Jean Jacques Wending, chargé
de faire les fonctions d'Officier public de cette Commune
de Dabo, District de Sarbourg, Canton de Walspierre
Département de la Meurthe. Est comparu Joseph
petter, journalier et habitant dudit lieu, époux
d'Antoine Schott, âgé de quarante cinq ans, et de
Ferdinand Schott âgé de trente cinq ans, avec
des beaux frères, tous journaliers et habitans
dudit lieu. avouant avec que Thérèse Schott son épouse
en légitime mariage, est accouchée ce matin à trois
heures dans sa maison dudit lieu, d'un enfant femelle
auquel dit enfant on a donné le surnom, nom de Hélène
Cyprien cette déclaration que lesdits témoins ont
certifié véritable, et de la représentation qui m'a
été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé le présent acte
que ledit petter père dudit enfant ensemble lesdits témoins
ont signés avec moi, le dit jour, mois et an.

Je soussigné
Joseph Galt Jöry Wending

5
Ce jourd'hui huit jour de mai, l'an quatre de la
République Française, une et indivisible,

huit heures du matin, pardevant moi susigné,
 Jean Jacques Wendling, chargé de faire les
 fonctions d'officier public, de cette commune
 de Dabo, Canton de Walschwil, Département
 de la Meurthe. Est comparu Nicolas Kümmerau Sabotier
 de la Haub, après avoir été assisté par son
 et de Jean Pomwiler, âgé de quarante six ans, tous deux
 ses voisins et amis de la dite Haub, déclarant un mariage
 mari Anne Fayermuth son épouse en légitime mariage
 Est accouché ce matin à deux heures dans sa maison audit
 lieu, d'un enfant femelle, auquel dit enfant on a donné
 le nom de Marie Anne, après cette déclaration que
 lesdits témoins ont certifié véritable, et de la
 représentation qui m'a été faite de dit enfant
 J'ai rédigé le présent acte, que le dit Kümmerau pour
 dit enfant. Ensemble les dits témoins ont signé avec
 moi, le jour, et au, cy dessus.



6 - *Philippe Grimou* *Elève de l'école de Dabo*
 Ce jour d'aujourd'hui nous sommes réunis à quatre, République, un
 et indivisible, pardevant moi susigné Jean Jacques Wendling
 chargé de faire les fonctions d'officier public de cette commune
 de Dabo, Canton de Walschwil, Département de la Meurthe.
 Est comparu Jean Appudisse, veuve de dit lieu, après
 d'ignace Christoff, fils de dit lieu, son voisin, âgé de trente
 ans, et de Joseph Appudisse son père et voisin, âgé de quarante
 ans, déclarant à moi que Catherine Christoff, son épouse en
 légitime mariage est accouché ce matin à trois heures
 dans sa maison audit lieu, d'un enfant mâle, auquel dit

Enfant ou adonné le prénom d'Ygnace. Apres cette declaration
que les dits temoins ont certifié véritable et de la représentation
qui m'a été faite dudit enfant j'ai rédigé le present acte que
les dits temoins ont signé de leur nom et approuvé par eux et
l'enfant ont signé de leur nom, avec moi, le dit jour, mois et an.
J'ay signé de mon nom et de mon sceul. *J. Schickel*
Ce jourd'hui, le premier jour de Mars, l'an quatrieme de la République
et indivisible, pardevant le Juge de Paix Jean Jacques Wandling de
Dabo chargé de faire les fonctions d'officier public de cette
Commune de Dabo Canton de Walschwil Département de la
Mortne, Est comparu le Citoyen Pierre Hübler, de la ville
d'Alsace de son domicile âgé de quarante deux ans et de
Joseph Fröschel, âgé de quarante un ans, le premier son beau
frere, et l'autre son voisin et ami, acclamer à moi que j'ai
hübler son épouse, Legitime mariée, Est auant
Ce jourd'hui, dans sa maison audit lieu d'un enfant mâle
auquel dit enfant on adonné le prénom de Pierre Felix
après cette declaration que les dits temoins ont certifié
véritable, et de la représentation qui m'a été faite dudit enfant
j'ai rédigé le present acte et de suite ledit Hübler acclamer
que l'enfant dont est question est mon Legitime, et
j'ay signé de mon nom et de mon sceul, les dits temoins
ont signé de leur nom et de leur sceul. *J. Schickel*
Ce jourd'hui, le premier jour de Mars, l'an quatrieme de la République
et indivisible huit heures du matin, pardevant le Juge de Paix
Jean Jacques Wandling chargé de faire les fonctions
d'officier public de cette Commune de Dabo Canton
de Walschwil Département de la Mortne. Est comparu

7
Pierre
Felix
Hübler

8
Joseph
Fröschel
Juge de Paix

Florent Weber, tailleur d'habit de ce lieu, apistlé de Jacques ^{bigy}
 le regard, âgé de ⁵⁰ ans, age de cinquante ans, et de Joseph
 apparusse ^{age de quarante ans} tous deux ses voisins et
 amis: adularé moi que Richard Hücker son épouse
 en legitime mariage est accouché le matin admyz heures d'un
 enfant mâle dans sa maison audit lieu. auquel dit enfant
 ont adonné le prénom de Florent. après cette déclaration
 que ledit témoin m'ont certifié véritable et de la
 représentation qui m'a été faite dudit enfant qui revint
 le jour suit ont, que le dit témoin du même age
 dudit enfant ont soupçonné avec moi. /



Florent Weber Tailleur de ce lieu
 Joseph apparusse Tailleur de ce lieu

9
 Florent Weber. Ce jourd'hui trois. Nivose l'an quatre de la République
 française, une et indivisible à dix heures du matin, pardevant
 le soupçonné Jean Jacques Hücker, chargé de puis la fonction
 d'officier public de cette Commune de Dabo. Canton de Walpshu
 est comparu Adaise Weber veuve de ce lieu de Dabo, apistlé
 de Frédéric Gasser, âgé de trente quatre ans, et de Joseph
 âgé de cinquante deux ans, tous deux au by Citoyen de ce dit lieu
 et ses amis: adularé moi que Richard Hücker son épouse en
 legitime mariage est accouché ce jourd'hui dans sa maison
 audit lieu, d'un enfant mâle auquel dit enfant ont adonné le
 prénom de Florent. après cette déclaration que ledit témoin m'ont
 certifié véritable et de la représentation qui m'a été faite dudit
 enfant qui revint le jour suit ont, que le dit témoin du même
 le père dudit enfant ont soupçonné avec moi
 ledit jour moi, et au / fin d'iceux
 G. Gasser Citoyen de ce lieu
 Selon adaise Weber

Christine
Dillenfeld

Ce jour d'aujourd'hui dix huit novembre, l'an quatre de la République
françoise, une et indivisible dix heures du matin, pardevant
le sous-préfet Jean Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions
d'officier public de cette Commune de Dabo, Canton de Walsch

Departement de la morthe, est comparu Jean Dillenfeld, Citoyen
legitim, de ce lieu, assisté de Bernard Zimmerman, son voisin, âgé de
quarante un ans et de Blaise Jeger, son âgé de cinquante cinq ans
aupres son voisin et ami, lequel a déclaré avoir, que Marie Anne
Weber son épouse en Legitime ^{quarante} est accouchée ce matin au huit
dans sa maison audit lieu, d'un enfant femelle, auquel dit enfant on
a donné le prénom de Christine, après cette déclaration que
ledit témoin n'est certifié véritable, et de la représentation qui
en a été faite dudit enfant j'ai rédigé le présent acte, qui le dit
témoin, ensemble le père dudit enfant et A sous signés
avec moi, les dits jours, mois et an. Les susdits
Bouffard Zimmerman Blaise Jeger Wendling

11
Eshard
Ruffnach

Ce jour d'aujourd'hui dix huit novembre, l'an quatre de la République
françoise, une et indivisible dix heures du matin, pardevant
le sous-préfet Jean Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions
d'officier public de cette Commune de Dabo, Canton de
Walsch, Departement de la morthe, est comparu Elisabeth
Birkold, sage femme de ce lieu, assisté de Pierre Ruffnach
agé de trente trois ans, et de Wendelin Weber, âgé de
quarante deux ans, tous deux Citoyen de ce dit lieu, adultes
avec que Rosalie Ruffnach, la fille de Jean Ruffnach de ce dit
lieu, est accouchée d'un enfant illégitime, la suite papée en la maison
d'un dit père, auquel dit enfant on a donné le prénom
de Eshard, et la dite Rosalie Ruffnach a fait déclaration
devant l'agent de ce lieu, que l'auteur d'un enfant est Mathieu
Weber auprès de ce lieu, ladite déclaration est faite avant
les autres de la dite Rosalie, et par écrit. après la représentation
dudit enfant et que ledit témoin n'est certifié véritable
jointement représenté que ledit témoin n'est sous signés
avec moi, et la dite sage femme d'aupres lequel fait
suivant.

Wendelin Weber
Eshard Ruffnach
Wendelin Weber
Wendelin Weber

Joseph
Ruffenach

Ce jourd'hui
je soussigné



notaire, les quatre de la République
une et indivisible, suite par Du Malin
le baptême Jean Jacques, Windling, chargé
fonction d'Officier public de cette commune
de Davos, Canton de Valais, Département de la mortne. est
Comme je soussigné Ruffenach, au vu de la part de son dit mari, après
de François Ruffenach, âgé de trente ans, et de Florent
Meys, âgé de quarante ans, ses deux voisins et
et ami, déclaré à moi que Barbe Weber son épouse
en légitime mariage est accouchée hier neuf heures soir
dans sa maison audit lieu d'un enfant mâle, auquel dit
enfant a été donné depuis, nom de Joseph, après cette déclaration
que ledit témoin m'a dit qu'il est véritable et de la représentation
qui m'a été faite de l'enfant de nom. J'ai vu de le présent acte
que ledit Ruffenach le père et l'enfant ensemble ledit témoin
ont signé avec moi, cette pièce, moi et an. /

Julien Noël, notaire
M. de H. / M. de H.

Nicolas Leflyer

Ce jourd'hui, les quatre de la République
une et indivisible suite par Du Malin, par devant le baptême
Jean Jacques, Windling, chargé de faire les fonctions d'Officier public de
cette commune de Davos, Canton de Valais, Département de la
mortne. est comme je soussigné Leflyer Citoyen marié avec son épouse
d'Agathe Gysler, âgée de vingt-neuf ans, et de son
enfant, âgé de cinquante ans, ses deux voisins et ami, déclaré
à moi que Catherine Reimer son épouse en légitime mariage est accouchée
ce matin dans sa maison audit lieu d'un enfant mâle, dont la naissance
trouve dans un péril imminent, moi je me suis fait les soins
transportés, en la maison dudit Leflyer après des témoins présents
on m'a présenté ledit enfant auquel on a donné depuis, nom de Nicolas
et après cette représentation ^{m'a été faite} moi ledit Leflyer et le dit témoin
on trouve que ledit enfant est mort au même instant et j'ai vu de
le présent acte que ledit ont signé avec moi. /

Je soussigné Leflyer
notaire

Theodor Schott

Ce jourd'hui dix sept pluviose l'an quatre de la Republique
 Francaise une et indivisible, Cinq heures du soir, grande ville
 de la Suisse ne Jean Jacques Wendling, Chargé de faire les fonctions
 d'officier public de la commune de Dabo, Canton de Walpurgie
 de la Mairie de la Mairie, est parvenu Theodor Schott, Cultivateur
 de dit lieu, après ce George Burgoz âgé de cinquante deux ans
 et de Frederic Gasser... âgé de trente quatre ans, deux parents
 adultes mariés que Rosine Dillenschneider son épouse en
 Legitime mariage, est accouchée ce matin dans sa maison
 de dit lieu, d'un enfant mâle, auquel dit enfant on a donné
 le vrai nom de Theodor. après cette déclaration que les dits
 témoins m'ont certifié véritable, et de la représentation qui
 m'a été faite dudit enfant, j'ai rédigé le présent acte que les
 Dits témoins, ensemble le père dudit enfant ont signé avec
 moi, le dit jour, mois et an. George Burgoz
Frederic Gasser

Joseph Anstett

Theodor Schott
 Jean Louis Gasser Wendling

Ce jourd'hui dix sept pluviose l'an quatre de la Republique
 Francaise une et indivisible, ^{a huit heures du soir} Jean Louis Gasser, Chargé de faire les fonctions d'officier public de la commune
 de Dabo, Canton de Walpurgie, Département de la Mairie, est parvenu
 Joseph Anstett, maron de dit lieu, après ce autours l'acte
 de huit heures de cinquante ans et de Theodor Schotte âgé
 de trente sept ans mariés et de Rosine Dillenschneider son
 épouse en Legitime mariage est accouchée ce matin dans sa
 maison au dit lieu, d'un enfant mâle, auquel dit enfant on a
 donné le vrai nom de Joseph. après cette déclaration que
 les dits témoins m'ont certifié véritable et de la représentation
 qui m'a été faite dudit enfant j'ai rédigé le présent acte que les
 Dits témoins, ensemble le père dudit enfant ont signé avec
 moi, le dit jour, mois et an.

Joseph Anstett
 Jean Louis Gasser

6

Ce jourd'hui dix sept pluviose l'an quatre de la Republique
françoise une et indivisible sept heures de nuit, j'ai vu et
pari avec le sieur signeur Jean Gayard, Werdling, chargé
de faire les fonctions d'Officier public de la dite Commune
de Dabo, Canton de Walschuid, Département de la mortue.



Geatrude
Zimmerman

avec mon frere Joseph Zimmermann, j'ai vu et assisté de Eberhard
Schott, âgé de trente trois ans, et de Theodor Schott
âgé de trente sept ans, ses deux voisins et amis, a déclaré
à moi que Elisabeth Pillemer, son épouse légitime mariée
à moi et mariée dans sa maison audit lieu, d'un enfant femelle
auquel dit enfant ont donné le surnom de Geatrude, après cette
déclaration que les dits témoins ont certifié véritable et de la réputation
qui m'a été faite de l'enfant susdite, j'ai rédigé le présent acte que
les dits témoins, responsables de son dudit enfant ont signé
avec moi, le dit jour, mois et an.

Josand Schott

Schott

Joseph Zimmermann

17

Ce jourd'hui dix huit pluviose l'an quatre de la Republique
françoise une et indivisible sept heures de nuit, j'ai vu et
pari avec le sieur signeur Jean Gayard, Werdling, chargé de faire les fonctions
d'Officier public de la dite Commune de Dabo, Canton de
Walschuid, Département de la mortue, est comparu Eberhard
Webber de la dite Commune demeurant au ch. Effershoff, après de mariage
âgé de quarante quatre ans, et de Bernard Zimmermann âgé de trente
six ans, tous les deux ses voisins et amis, a déclaré au vicique d'ice
Rue son épouse légitime mariée est auveché hier à huit
heures de nuit, dans sa maison audit lieu, d'un enfant femelle
auquel dit enfant ont donné le surnom de Christine après cette
déclaration que les dits témoins ont certifié véritable et
de la réputation qui m'a été faite de l'enfant susdite, j'ai rédigé
le présent acte que les dits témoins responsables de son dudit
enfant ont signé, avec moi, le dit jour, mois et an.

Christine
Webber

Joseph Zimmermann
Eberhard Webber

Ce jour d'aujourd'hui vingt solennité l'an quatre de la République
 François une et indivisible, huit heures du matin
 pardevant le Juge s'igné Jean Jacques Wendling chargé
 de faire les fonctions d'officier public de cette Communauté
 de Dabo, Canton de Walsch, Département de la Meurthe
 est comparu Jean Reimel fonctionnaire de l'Etat, assisté de Nicola
 Reimel son frère, âgé de vingt quatre ans, et de Joseph Sigmund
 son voisin, âgé de trente six ans, admettant au mari que
 Catharina Diellenfchneider son épouse en légitime mariage
 est accouchée le sixième jour de mai, d'un enfant femelle
 dans sa maison audit lieu, auquel dit enfant ont été donnés
 pour nom de Marie Appolonia. après cette déclaration que
 les dits témoins ont fait certifier véritable et de la République
 qui ont été fait audit enfant j'ai rédigé le présent acte que ledit
 Reimel père dudit enfant ensemble ledits témoins ont signé
 avec moi, le dit jour, au mois d'an. Nicola Reimel
 Joseph Sigmund
 dit Reimel

(9)
 Marie Anne
 Schott

Ce jour d'aujourd'hui vingt solennité l'an quatre de la République
 François une et indivisible, neuf heures du matin, pardevant le Juge s'igné
 Jean Jacques Wendling chargé de faire les fonctions d'officier public
 de cette Communauté de Dabo, Canton de Walsch, Département de la Meurthe
 est comparu Jean Schott, habitant journalier deudit lieu, assisté de
 Joseph Petter, âgé de trente six ans, et de Jacques Schott
 âgé de cinquante deux ans, ses deux voisins d'ancienneté, admettant
 au mari que Marie Anne Müller son épouse en légitime
 mariage est accouchée le matin d'aujourd'hui, dans sa maison
 audit lieu, d'un enfant femelle auquel dit enfant ont été
 donné le prénom de Marie Anne. après cette déclaration que
 les dits témoins ont fait certifier véritable et de la République
 qui ont été fait audit enfant j'ai rédigé le présent acte, que ledit
 Reimel ensemble le père dudit enfant ont signé avec
 moi, les dits jours, au mois d'an. Enfin ledit Jean Schott admettant
 de son propre libre arbitre. Marie Anne Schott

Ce jourd'hui vingt et un pluviose l'an quatre de la Republique
 françoise a midi. pardevant le citoyen Jean
 Xavier Jacques Weudling, chargé de la fonction d'officier public
 de la Commune de Dabo, Canton de Walschuid, Département de la Moselle, est comparu
 le citoyen Joseph Blaise habitant de la Haute, de la dite Commune,
 approuvé d'office, de l'antimoine d'antimoine âgé de trente sept ans et de
 son épouse d'antimoine d'antimoine âgé de quarante ans les deux conjoints et amis
 a déclaré a moi qu'elle s'est vu au sein son épouse en Legitime
 mariage est accouchée d'un enfant mâle, le jour de la naissance
 de l'enfant, hier cinq jours d'après, auquel dit enfant ont été exprimés
 et la de Xavier. après cette déclaration que le dit homme a nommé l'enfant
 véritable et de la Reputacion qui m'a été faite dudit enfant
 j'ai rédigé le present acte, que lesdits hommes ont signé, avec
 moi, le dit jour, l'an et au lieu susdits.



Le 21 de Xavier a été déclaré et de la Reputacion qui m'a été faite dudit enfant
 véritable et de la Reputacion qui m'a été faite dudit enfant
 j'ai rédigé le present acte, que lesdits hommes ont signé, avec
 moi, le dit jour, l'an et au lieu susdits.

Ce jourd'hui vingt et un pluviose, l'an quatre de la Republique
 françoise et indivisible, a midi. pardevant le citoyen
 Jean Jacques Weudling chargé de la fonction d'officier public
 de la Commune de Dabo, Canton de Walschuid, Département de la
 Moselle est comparu Elisabeth Brestold, âgée femme jurée
 de l'enfant, assistée de Jacques Schott le grand, de l'enfant de l'enfant
 Schott, âgé de trente sept ans, l'un des conjoints et amis
 a moi qu'elle Schott, fille de Joseph Schott, et Elisabeth Lorent
 de l'enfant, est accouchée d'un enfant ^{illégitime} de la naissance
 d'après, ce mâle a cinq jours, auquel dit enfant ont été exprimés
 et la de Lorent. après cette déclaration que lesdits hommes
 ont certifié véritable, et de la Reputacion qui m'a été
 faite dudit enfant j'ai rédigé le present acte que lesdits
 témoins ont signé, avec moi, et l'enfant, l'an et au lieu susdits
 sous marque, faite de savoir d'avis, a l'âge de sa naissance
 l'enfant, l'an et au lieu susdits.

Handwritten signatures and names:
 Schott, Brestold, Weudling

Marie Anne
Lambert

Ce jourd'hui vingt six pluviôse l'an quatre de la République
françoise une d'indivisible a été trouvée morte, pardevant le
Jury qui par Jacques Werdling, chargé de faire les fonctions
d'officier public, de cette commune de Dabo, Canton de
Wulfschuid, Département de la mortue, est comparu devant Lambert
de cette commune habitant demeurant chez Schaffhoff, après de
michel Lambert, âgé de trente quatre ans, et de Mathy Nippon
âgé de cinquante deux ans, deux voisins habitant avec elle qu'elle a été
meurtrée son épouse en légitime mariage et auantée le matin
trois heures dans sa maison au dit lieu d'un enfant femelle lequel
dit enfant on a donné le nom de Marie Anne. après cette
déclaration que les dits témoins ont fait, l'acte de la
représentation qui n'a été fait en l'acte dudit enfant par ledit Nippon
acte, que ledit Lambert le père dudit enfant et ledit témoin
ont signé avec nous, le vingt six pluviôse l'an 4.

Lorent
Jeanne

Ce jourd'hui vingt six pluviôse l'an quatre de la République
françoise une d'indivisible a été trouvée morte, pardevant le
Jury qui par Jacques Werdling, chargé de faire les fonctions
d'officier public, de cette commune de Dabo, Canton de Wulfschuid, Département
de la mortue, est comparu Elisabeth Brethel, sage femme de
ce lieu, assistée de Martin Ramon, âgé de quarante quatre ans
et de George Kuntz, âgé de vingt huit ans, habitant de
Schaffhoff, aduare que Marie Anne Lambert fille d'un vivant
au Hübberg, en cette commune, est auantée d'un enfant illégitime
dudit Hübberg, et l'enfant dudit enfant est un nommé d'auant
du pays de Bapau, y devant, devant la déclaration de la dite
Marie Anne Lambert, devant l'acte de cette commune devant
des Juges, au quel dit enfant on a donné le nom de Lorent
après cette déclaration que les dits témoins ont fait, l'acte de la
représentation qui n'a été fait dudit enfant par ledit Kuntz
et ledit sage femme de cette commune ont signé avec nous
le vingt six pluviôse l'an 4.

J. Werdling (Jacques Werdling)
E. Schaffhoff (Elisabeth Schaffhoff)
B. Kuntz (George Kuntz)

24. Ce jourd'hui vingt huit
 François une et
 Antoine de laupigné Jean
 Hummer, fonction d'Officier



Blanc, lein quatre de la République
 indivi sber, a mid y parvissant
 Jacques Wendling chargé de faire le
 publiques, d'ette Commune de Dabo

Canton de Walscheid, Département de la Meurthe, est Conjointement
 Hu' mineur d'ette Commune d'origine utalatzaub, apiste, de Nicolas
 Hu' mineur, age de vingt huit ans. Et de Genevieve Hummer, age de
 trente six ans, ses voisins et amis, a déclaré a moi que
 que Marie Anne Jhy Waller son épouse en légitime mariage et
 auoie été pris d'un y burnd'oise dans sa maison, audit lieu de la
 haub, d'un enfant mâle, auquel dit enfant ont été donné le nom
 d'Antoine, après cette déclaration que ledit témoin n'ont existé
 véritable, et de la représentation qui m'a été faite audit enfant par
 ledit le présent acte. que ledit Hu' mineur le père, ensemble
 d'ette le témoin ont signé, de ce qui s'ensuit. *Antoine Hummer*

25
 Marie-Lise
 Petter

Ce jourd'hui dix huit ventose, lein quatre de la République
 française, sans et indivi sber, parvissant au soupigné Jean Jacques
 Wendling, chargé de faire le, fonction d'Officier public, de cette
 Commune de Dabo, Canton de Walscheid, Département de la Meurthe,
 est Conjointement Jacques Petter d'ette Commune habitant de Scherbenhoff
 apiste, de Joseph Petter son père age de quarante ans
 et de Martin Ham, son voisin age de quarante quatre ans
 a déclaré a moi que Marie-Lise Petter sa femme, ^{en légitime mariage} et auoie été
 ce jourd'hui a sept heures du matin dans sa maison audit lieu
 d'un enfant femelle, auquel dit enfant ont été donné le
 primum de Françoise. En cette déclaration que ledit

approuve
 Nature
 de Quatrième
 mot de la
 ouzime
 ligne pour
 leupris
 J. J. Petter
 marquis

témoin n'ont existé véritable et de la représentation
 qui m'a été faite de l'enfant témoin J'ai vu dire, le présent acte
 que ledit Joseph Petter, père du dit enfant ensemble ledit
 témoin ont signé, avec moi. Et en le présent acte en faveur
 de la dite Françoise. *Antoine Hummer*
Jacques Petter

Joseph
Balthes
approuve
la nature des
sept Jours
Mols de la
signature de
prieur et de
Martin ramagier
de quarante
quatre ans

Ce jour d'aujourd'hui dix sept ventose de l'an quatre de la Republique
françoise une et indivisible. pardevant le sousigné Jean Jany,
Wendling chargé de faire les fonctions d'Officier public de cette
Commune de Dabo, Canton de Walscheid, Département de la
Meurthe. est comparu Jean Balthes habitant en cette dite Commune
au Kitzberg. âgé de soixante ans, agé de quarante quatre ans,
et de Joseph prêtre du dit lieu. son voisin, avoué à moi
d'une Marie Meyer son épouse légitime mariage
est accouché ce jour d'aujourd'hui dans sa maison audit lieu, d'un
enfant mâle, auquel dit enfant ont été donnés le prénom de Joseph
après cette déclaration que les dits témoins avant certifié véritable
et de la représentation qui m'a été faite dudit enfant, j'ai rédigé
présent acte, que les dits témoins ont sousigné et le dit Balthes
sous signature fait de l'avis de l'un et de l'autre.

Joseph Balthes
Joseph prêtre

Jany
prêtre

Ce jour d'aujourd'hui dix huit ventose l'an quatre de la Republique
françoise une et indivisible à quatre heures de l'après midi, pardevant
le sousigné Jean Jany, Wendling chargé de faire les fonctions
d'Officier public de cette Commune de Dabo, Canton de
Walscheid, Département de la Meurthe est comparu Joseph
prêtre Curé de cette Commune, habitant de Jochterboff
âgé de quatre vingt sept ans, son épouse de Marie Sieber
et de Marie Leroy son voisin âgé de quarante deux ans
avoué à moi que Marie Anne Kutz son épouse en légitime
mariage est accouchée ce matin à quatre heures dans sa maison
audit lieu, d'un enfant femelle auquel dit enfant ont
été donnés le prénom de Catherine, après cette déclaration que
les dits témoins avant certifié véritable et de la représentation
qui m'a été faite dudit enfant j'ai rédigé l'acte qui suit
et les dits témoins ont sousigné et le dit Jany prêtre
sous signature fait de l'avis de l'un et de l'autre.

M. Jany
prêtre

Joseph prêtre
Marie Leroy
Joseph prêtre
Marie Sieber

Havre
Klar



Ce jour d'aujourd'hui
une Amandine s'able
de Suspigné
Jeau le fonction
Je Debo, Canton
est comparu Jean Klar
assisté de Pierre Schwaller
age de quarante six ans, son
qui s'attache à lui-même
est accouché ce matin d'un
un, son enfant mâle, auquel
le premier de Havre. après
morte, l'office, véritable et
à l'enfant de son mari
avons trouvés l'ensemble
de fait il est mort
présent pour verbal. Jean
jeune
Jeune

George
Lerch

Ce jour d'aujourd'hui
jeune ans, et Amandine
de Suspigné Jean Jacques
d'office publique
Département de la
étant de ch'office
an au, et de
adidas avec qu'il
marage est accouché
d'un enfant mâle
de George, après
Certifié, véritable
d'office, véritable
avons trouvés
de fait il est
présent pour
mauve - l'ave
philippe l'ave

Jacques et Antoine
Mespang.

Ce jour d'aujourd'hui le jour de Geminale l'an quatre de la République
 française une et indivisible, a été gardé au matin pardevant le sous-préfet
 pardevant le sous-préfet de la commune de Dabo, Canton de Walschpau, Département de la Moselle
 est comparu Mathieu Mespang docteur en droit et citoyen de
 la commune de Dabo, âgé de quarante et six ans, natif de
 la commune de Dabo, par deux fois marié, à moi qui Marie
 Elisabeth Lambert son épouse en légitime mariage est accouchée
 la nuit passée à une heure dans sa maison au dit lieu de
 un enfant mâle, dont la vie d'un fr. trouva en péril imminent
 sur quoi je me suis vu le sang transporté au dit lieu de
 la commune de Dabo, et au même instant, ledit enfant aux quel ont
 été nommés les prénoms de Jacques et d'Antoine
 Mespang, et moi, et moi, ledit Mespang et le dit témoin ont
 déclaré que le dit enfant est mort tout de suite, et que
 ledit enfant a été pardevant moi, le dit jour, au dit lieu de
 Dabo, pardevant moi, le dit jour, au dit lieu de Dabo.

Jean
Weber

Ce jour d'aujourd'hui le jour de Geminale l'an quatre de la République
 française une et indivisible, a été gardé au matin pardevant le sous-préfet
 pardevant le sous-préfet de la commune de Dabo, Canton de Walschpau, Département de la Moselle
 est comparu habent Weber habitant de la commune de Dabo, âgé de
 cinquante et six ans, par deux fois marié, à moi qui Marie
 Elisabeth Lambert son épouse en légitime mariage est accouchée
 la nuit passée à une heure dans sa maison au dit lieu de
 un enfant mâle, au quel il a été donné le nom de
 Jean, après cette déclaration que le dit
 enfant est mort tout de suite, et que ledit enfant a été pardevant
 moi, le dit jour, au dit lieu de Dabo, pardevant moi, le dit jour, au dit lieu de Dabo.

Le jour de Geminale l'an quatre de la République
 française une et indivisible, a été gardé au matin pardevant le sous-préfet
 pardevant le sous-préfet de la commune de Dabo, Canton de Walschpau, Département de la Moselle
 est comparu habent Weber habitant de la commune de Dabo, âgé de cinquante et six ans, par deux fois marié, à moi qui Marie Elisabeth Lambert son épouse en légitime mariage est accouchée la nuit passée à une heure dans sa maison au dit lieu de un enfant mâle, au quel il a été donné le nom de Jean, après cette déclaration que le dit enfant est mort tout de suite, et que ledit enfant a été pardevant moi, le dit jour, au dit lieu de Dabo, pardevant moi, le dit jour, au dit lieu de Dabo.

Le jour d'hui
mairie de
Lehren



Le jour d'hui, le samedi, l'an quatre de la République
française et républicaine, à midi, pardevant
Jean Jacques Weidling chargé de faire la
fonction d'officier public de cette commune de
Lehren Département de la Moselle, est comparu
Joseph Lehren habitant dudit lieu, accompagné de
deux témoins, âgé de cinquante sept ans, et de
son épouse en légitime mariage, est accouchée
dans sa maison audit lieu d'un enfant femelle,
auquel dit enfant ont été nommés Marie Thérèse, après
cette déclaration que les dits témoins ont
certifié véritable et de la représentation qui
a été faite dudit enfant, j'ai rédigé le présent acte
que les dits témoins ont signé, le dit jour, mais sans

La Grosseff. *[Signature]* Weidling
[Signature] Weidling

Amie Barbe
Häckle

Le jour d'hui deux floréal, l'an quatre de la République
française et républicaine, huit heures du matin,
pardevant le sous-préfet Jean Jacques Weidling, chargé de
faire la fonction d'officier public de cette commune de
Lehren Département de la Moselle, est comparu
Joseph Häckle habitant dudit lieu, assisté de
deux témoins, âgé de cinquante ans, et de
son épouse en légitime mariage, est accouchée
dans sa maison audit lieu d'un enfant femelle,
auquel dit enfant ont été nommés Anne Barbe, après
cette déclaration que les dits témoins ont
certifié véritable et de la représentation qui
a été faite dudit enfant j'ai rédigé le présent acte
que les dits témoins ensemble le père dudit
enfant ont signé, vis à vis moi. *[Signature]*

34 Cosolome Diellmayer Joseph Weidling

Catherine
Hannau

Le jour d'hui trois floréal l'an quatre de la République
française et républicaine, à midi, pardevant
Jean Jacques Weidling chargé de faire la fonction d'officier

Ce jour d'hui
maire de
Lehren



107
Canton de Valais
Joseph Lehren habitant de
age de ans le septant et d'ent unie de
par deux fois et auroit adultere a moi que dans
son epoux en legitime mariage est accouchee
d'un enfant d'un sexe masculin, auquel dit
enfant ont adonne le premier nom de
que ledit temoin auroit fait et de la reputation
qui m'a ete faite dudit enfant j'ai redige le present acte
qui les dits temoins avec moi ont sousignes, le dit jour, mois et an.

La Garde Joseph Lehren

Anne Barbe
Häcker

Ce jour d'hui
français et indivisibles, huit heures du matin.
pardevant le sous-signé Jean Jacques Weidling, chargé de
faire les fonctions d'officier public de cette commune de
Canton de Valais Département de la Suisse romande
Joseph Häcker habitant de et lui, après de Marie Dillinger
age de cinquante ans, et de Florent Weber age de
trente cinq ans, par des beaux, adultere a moi que Barbe
son epoux en legitime mariage est accouchee d'un
enfant d'un sexe masculin, auquel dit enfant ont adonne
le premier nom de Anne Barbe. apres cette declaration que
ledit temoin auroit fait et de la reputation qui
m'a ete faite dudit enfant j'ai redige le present acte
que les dits temoins ensemble le pere dudit enfant
avec moi ont sousignes, le dit jour, mois et an.

Catherine
Munoz

Colonne Dillinger
Canton de Valais
français et indivisibles, a midi, pardevant
Jean Jacques Weidling chargé de faire les fonctions d'officier public

Publique de la Communauté de Dabo, Canton de Welfchid, Département
 de la Suisse, est comparu Joseph Hümenau de la Communauté habitant
 de la Haye, âgé de 41 ans, de Meier Hümenau, âgé de vingt six ans et de
 Dorothea Hümenau, âgée de 21 ans, ses voisins et frères
 de la Communauté de Dabo, Canton de Welfchid, Département de la Suisse
 mariage est intervenu d'un enfant femelle dans sa maison au lieu
 de mettre au monde un garçon, auquel dit enfant on a donné le surnom
 Catharine. Après cette déclaration que les dits témoins ont fait
 véritable et de la réputation qui en a été faite dudit enfant j'ai rédigé
 lesdits actes, que lesdits témoins en sont convenus dudit enfant
 ont soupçonné, avec moi.

35
 Meier
 Reibel

Joseph Hümenau
Meier Reibel
 Ce jourd'hui, quatre floréal, l'an quatre de la République française
 une et indivisible, sept heures du matin, gardes et le sursigné
 Jacques Wuehling chargé de faire les fonctions d'officier public
 de la Communauté de Dabo, Canton de Welfchid, Département de la Suisse
 est comparu Joseph Reibel, marchand fumant de la Communauté
 de la Suisse, âgé de 41 ans, de Martin Ram, âgé de
 quarante quatre ans et de George Kuntz, âgé de vingt huit ans
 ses deux voisins et d'un mari, adulateur un mari que Catharine dit
 pour épouse son légitime mariage est intervenu d'un enfant femelle
 dans sa maison au lieu d'un enfant femelle au quel dit
 enfant on a donné le surnom d'Odier, après cette déclaration
 que lesdits témoins ont fait véritable et de la réputation
 qui en a été faite dudit enfant j'ai rédigé le présent acte,
 que ledit Reibel en est convenu dudit enfant et s'en est déclaré
 soupçonné, avec moi.

36
 Meier
 Ram

Joseph Reibel
Meier Ram
 Ce jourd'hui, sept floréal, l'an quatre de la République française
 une et indivisible, dix heures du matin, gardes et le
 sursigné Jean Jacques Wuehling chargé de faire les
 fonctions d'officier public de la Communauté de
 Dabo, Canton de Welfchid, Département de la Suisse, est comparu
 Martin Ram d'habitant de la Communauté, d'un mari et
 d'Abraham, âgé de 41 ans, de George Kuntz, âgé de 28 ans, de
 Joseph Hümenau, âgé de 26 ans, de Dorothea Hümenau, âgée de 21 ans, ses
 voisins et frères de la Communauté de Dabo, Canton de Welfchid, Département de la Suisse
 mariage est intervenu d'un enfant femelle dans sa maison au lieu
 de mettre au monde un garçon, auquel dit enfant on a donné le surnom
 Catharine. Après cette déclaration que lesdits témoins ont fait
 véritable et de la réputation qui en a été faite dudit enfant j'ai rédigé
 lesdits actes, que lesdits témoins en sont convenus dudit enfant
 ont soupçonné, avec moi.

Meier

Actes de la
seigneurie de
Therapies



Lambus, agé de quarante deux ans
et demi, a déclaré à moi, que
son épouse en légitime mariage
a mis au monde par son
audet lui, d'un enfant femelle auquel
le père nomme de Therapies; après
une déclaration que ledit
témoins ont fait, véritable et de la
représentation qui m'a été
faite dudit enfant, j'ai rédigé
le présent acte que ledit
témoins ensemble ledit
franc par dudit enfant ont
signé, avec moi, le dixième
mois et au...

37

Philippe de la Courbe
maître de la Courbe
Lambus
M. de la Courbe

Ce jour d'aujourd'hui quinze floral, l'an quatre de la République
française une et indivisible à midi, par devant le
sous-préfet Jean Jacques de la Courbe chargé de faire la fonction
d'officier public de cette commune de Lavo, Canton de
Walschwil, Département de la Moratte. est comparu
valentin abba Citoyen de ce lieu, assisté de Joseph Gauthier
agé de trente cinq ans et de Antoine Buisson agé de trente ans
ses deux amis, a déclaré à moi que sa femme est
son épouse en légitime mariage et accouché
dans sa maison au dit lieu, d'un enfant femelle
auquel dit enfant ont donné le prénom de Madelaine
après une déclaration que ledit
témoins ont fait, véritable et de la
représentation qui m'a été faite
dudit enfant j'ai rédigé le présent acte que ledit
témoins ensemble ledit abba par dudit enfant ont
signé, avec moi, le dixième mois et au...
valentin abba
Joseph Gauthier
Antoine Buisson

M. de la Courbe

Acte de naissance
Le jour vingt
Therese Weber
Est accouchée
audet lui, d'un enfant
le jour nommé de Therese
témoins sont
qui ne a été faite dudit
que ledit témoin ensemble
enfant ont signé, avec moi,
philippe Louis leonce
meurtre Roumy



Lambert, âgé de quarante deux ans
Et auroit, a déclaré a moi, que
son épouse en légitime mariage
a donné a quatorze jours d'avance
dudit enfant d'un enfant
après cette déclaration que ledit
témoins sont véritable et de la
qui ne a été faite dudit enfant
que ledit témoin ensemble ledit
enfant ont signé, avec moi, ledit
philippe Louis leonce
meurtre Roumy

37
Madelaine
Abba?

Ce jour d'aujourd'hui quinze floral, l'an quatre de la République
françoise une et indivisible a midi, précédant et
sousigné Jean Jacques, le curé chargé de faire la fonction
d'officier public d'entre commune de Labo, Canton de
Walschwil, Département de la Meurthe, est comparu
valentin abba (citoyen dans lieu, époux de Joseph Garbille
âgé de trente cinq ans et de son épouse âgée de trente ans
ses deux ans, a déclaré a moi que mari avec son
son épouse en légitime mariage est accouché a
mains d'avance sur sa maison au dit lieu, d'un enfant femelle
auquel dit enfant ont donné le jour nommé de Madelaine
après cette déclaration que ledit témoin véritable et de la
représentation qui ne a été faite
dudit enfant j'ai rédigé l'acte que ledit témoin
ensemble ledit abba pour dudit enfant ont signé avec
moi, ledit jour moi et au J. valentin abba
Joseph Garbille
meurtre Roumy

W. Weber

Joseph
Berisot

Ce jour d'aujourd'hui dix-neuf floral, del'an quatre de la Republique
 Françoise, vers midi impaire sept heures du matin, pardevant le
 Sous-signé Jean Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions
 d'officier public de cette commune de Dabo Canton de Walschlin
 Département de la Meurthe, est comparu Jacques Berisot, veuve de
 Sucta (son surnom) habitant à Scherzoff a près de Marten Stann,
 âgé de quarante quatre ans, et de philipp Lambert, âgé de
 quarante cinq ans, ses deux voisins et amis, a déclaré avoir que
 l'un et l'autre, se sont par leur mariage légitime et avoué
 hier cinq heures de soir dans sa maison audit lieu d'un enfant
 mâle au quel ils ont donné le prénom de Joseph
 après cette déclaration que les dits témoins ont certifié
 véritable et de la représentation qui m'a été fait et devant
 j'ai rédigé le présent acte, que les dits témoins ensemble
 le dit Berisot ont signé, au mois de dix jours et au.

39 Jacques Berisot
Jean Antoine Lambert

Joseph
Lambert

philipp Lambert
 Ce jour d'aujourd'hui vingt quatre floral, l'an quatre de la Republique
 Françoise, vers midi impaire sept heures du matin, pardevant le
 Sous-signé Jean Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions
 d'officier public de cette commune de Dabo Canton de Walschlin
 Département de la Meurthe, est comparu Antoine Lambert
 voiturier de cette commune habitant à Scherzoff a près de
 philipp Lambert, âgé de quarante cinq ans et de Jacques
 Berisot, âgé de quarante quatre ans, ses deux voisins et amis
 a déclaré avoir que Marie Anne Heineau son épouse en
 légitime mariage est auant hier sept heures de soir
 dans sa maison audit lieu, d'un enfant mâle au quel ils ont
 donné le prénom de Joseph, après cette déclaration que
 les dits témoins ont certifié véritable et de la représentation
 qui m'a été fait dudit enfant j'ai rédigé le présent acte que
 Lambert ensemble les dits témoins ont signé, au mois de dix jours et au.

philipp Lambert
 Berisot Antoine Lambert
 Philipp Lambert

1002. Antoine
Sages.

Ce jour d'aujourd'hui
Republique
a midi.



vingt quatre floreal, l'an quatre de la
francois une et indivisible
Jean Jacques Wendling chargé de faire les fonctions d'officier
publique de cette Commune de Dabo, Canton de Walspiz.

Departement de la Meurthe. Ignace Sager d'entre les citoyens habitant
a Schoenhoff, apiste de Jules Berisot, a déclaré au an
Laurent Lambourg, agi de quatorze ans pendant d'un habitant
dit lui, ses amis, a déclaré a moi que Christine Brammeyer
est en son mariage est devenue et mariée a un
homme en sa maison, audit lieu, d'un enfant mâle, au quel est
enfant ont donné le pr^{er} nom de Joseph Antoine. apres
cette déclaration que les dits témoins ont fait les véritables
et de la représentation qui m'a été faite dudit enfant j'ai vu
le présent acte que ledit Sager, ensemble les dits témoins ont
soussignés avec moi les dits jours, et au s.
Joseph Berisot, Ignace Lambourg, J. Wendling

approuvé
l'acte
et qu'il
moi de
la
lignes
par
Lambourg
Wendling

41
Marie Lise
Schott.

Ce jour d'aujourd'hui treize prairial l'an quatre de la République
francois une et indivisible a midi, pardevant le sousigné
Jean Jacques Wendling chargé de faire les fonctions d'officier
publique de cette Commune de Dabo, Canton de Walspiz
Departement de la Meurthe, est comparu Schott Schott citoyen
d'entre de la forêt de dit lieu, apiste de Joseph Zimmermann agi de
treize ans, et de Theodor Schott, agi de treize ans
Les deux d'entre a déclaré a moi que Marguerite Schott
est en son mariage est devenue et mariée a un
homme en sa maison, audit lieu, d'un enfant femelle, au quel d'entre
ont donné le pr^{er} nom de Marie Lise. apres cette
Déclaration que les dits témoins ont fait les véritables et
de la représentation qui m'a été faite dudit enfant, j'ai vu
le présent acte, que les dits témoins, ensemble le dit
dudit enfant ont signés avec moi les dits jours et au s.
Joseph Zimmermann, J. Wendling

Keller
approuvé
l'acte

Barthelemy
Joseph
Lambert

Ce jourd'hui dix sept pavinie l'an quatre de la Republicque
francoise une et indivisible, a midi, pardevant
sousignés Jean Jacques Windling chargé de faire la
fonction d'officier public de cette Commune de Dabo,
Canton de Walsch, Département de la mortne, est
Composé de l'ancien docteur de cette Commune amenant
Joseph Hoff, acclamar à moi qui marié de mesme son
épouse en legitime mariage est accouché, la nuit passée
minuit d'un enfant mâle, auquel dit enfant ont adonné
pour nom de François Joseph, lequel dit enfant a
été assisté de Martin Ham, âgé de quarante quatre ans et de
Joseph Benoit âgé de quarante un ans ses deux voisins
après une déclaration que ledits témoins ont certifié
véritable et de la réputation qui a été fait en dit enfant
j'ai rédigé le present acte, que ledits témoins l'ont
signé avec moi, le dit jour et an.
vingt trois Lambert Martin Ham

Barbe
Ham

Ce jourd'hui vingt trois pavinie l'an quatre de la
Republicque francoise une et indivisible, a midi,
pardevant les sousignés Jean Jacques Windling, chargé de
faire les fonctions d'officier public de cette Commune de
Dabo, Canton de Walsch, Département de la mortne, est
Composé de l'ancien docteur de cette Commune
amenant au jour, assisté de l'ancien Bailli, âgé de quarante
deux ans, et de François Ham, âgé de vingt deux ans ses deux
voisins et amis, acclamar à moi qui appeler de Bastanie
son épouse en legitime mariage est accouché le matin à
quatre heures, en sa maison avec et d'un enfant possible
auquel dit enfant ont adonné le prénom de Barbe
après une déclaration que les dits témoins ont certifié
véritable et de la réputation qui a été fait en dit
enfant j'ai rédigé le present acte, que ledits Ham, et ledits
témoins ont signé avec moi, le dit jour et an.
Juste de Barbe Ham

approuvé
le Bailli
de la
Commune
de Dabo
celle
de la
ville

Juste de Barbe Ham

Florent
Kühnenau

Ce jour d'aujourd'hui vingt six provincial lan quatre de la République française une et indivisible, à midi, par devant les sous-préfet Jean Jacques Wendling chargé de faire les fonctions d'officier public de cette commune de Dabo, Canton de Walscheid, Département de la Moselle. est comparu Jean Kühnenau vaillanter de cette commune, demeurant au hameau assisté de Antoine Schott aîné de trente sept ans et de Jean Schott, son frère de trente six ans. Lesdits vaillanter et ses amis, aduléme ainsi que Marguerite Schott sa femme en légitime mariage est accouchée ce matin à dix heures d'un enfant mâle, en sa maison audit lieu, et dont la vie n'a été trouvée en péril imminent, moi je me suis vu le champ transporté en la maison dudit Kühnenau, après la représentation qui m'a été faite dudit enfant par lesdits témoins ensemble. le père et la mère qui est mort au même instant, ont avoué donné le nom de Florent, audit enfant. et j'ai rédigé le présent acte, que lesdits témoins et le père et la mère ont signé de leur nom et de leur nom et de leur nom souscripteur avec moi, le dit jour et date.

Je soussigné
 Marguerite Schott
 Jean Kühnenau

Florent
Stengel

Ce jour d'aujourd'hui vingt six provincial lan quatre de la République française une et indivisible, par devant les sous-préfet Jean Jacques Wendling chargé de faire les fonctions d'officier public de cette commune de Dabo, Canton de Walscheid, Département de la Moselle. est comparu Pierre Stengel, assisté de Jacques Schott, aîné de cinquante deux ans et de Théodor Schott, aîné de trente sept ans, ses amis, aduléme ainsi que sa femme Marie Burger femme Stengel en légitime mariage est accouchée ce jour d'aujourd'hui de deux enfants mâles en sa maison audit lieu d'un enfant mâle lequel dit enfant a été nommé de Florent, après cette déclaration que lesdits témoins ensemble ont certifié véritable et de la représentation qui m'a été faite dudit enfant j'ai rédigé le présent acte. que lesdits témoins et le père et la mère ont signé de leur nom et de leur nom souscripteur avec moi, le dit jour et date.

Je soussigné
 Pierre Stengel

approuvé
 le dit jour
 de la commune
 de Dabo
 par
 moi
 J. Galtzoff

46

Anne Marie
Lebrun

Ce jourd'hui seize mesidos l'an quatre de la Republique
 française une et indivisible, ainsi qu'on a gardé et a
 le Souffigné Jean Jacques Wendling chargé de faire les
 fonctions d'Officier public de cette Commune de Dubo
 Canton de Walschwil, Département de la Morat, est comparu George
 Haubert journalier de audit lieu assisté de François Bueffard
 âgé de trente six ans, Joseph Meysen âgé de quarante ans
 et de Joseph Meysen âgé de quarante ans tous trois journaliers
 et de Catherine Meysen son épouse en légitime mariage et auouche
 à Marie à son épouse en sa maison audit lieu, d'un enfant femelle
 à qui on a donné le prénom de Anne Marie après
 cette déclaration que ledits témoins ont certifié véritable et de la
 Représentation qui m'a été faite dudit enfant j'ai rédigé l'acte
 que ledits témoins ont signé avec moi, et ledit Lebrun
 fait de savoir le même.

47

marquet de George Lebrun

de l'Etat Major de l'Armée

François
Joseph
Bott

Ce jourd'hui seize mesidos, l'an quatre de la Republique
 française, une et indivisible, ainsi qu'on a gardé et a
 le Souffigné Jean Jacques Wendling chargé de faire les
 fonctions d'Officier public de cette Commune de Dubo, Canton de Walschwil
 Département de la Morat, est comparu Blaise Bott habitant
 journalier de audit lieu, assisté de Bastien Weber âgé de
 quarante huit ans et Antoine Bieman âgé de trente ans
 ses deux voisins et amis, auouche avec qu'il a déclaré
 Représenter son épouse en légitime mariage et auouche
 à Marie à son épouse, dans sa maison audit lieu d'un enfant
 mâle auquel on a donné le prénom de
François Joseph, après cette déclaration que ledits témoins
 ont certifié véritable et de la Représentation qui m'a été faite
 dudit enfant. J'ai rédigé l'acte, que ledit Blaise Bott a
 fait de savoir le même, avec les dits témoins susdits
 avec moi.

Blaise Bott
 de l'Etat Major de l'Armée

Ce jour d'aujourd'hui sept Thermidor l'an quatre de la République
 française une et indivisible, hier jeudi de matin, par devant
 le sous-préfet Jean Jacques Werdling chargé de faire les
 fonctions de l'office public de l'acte commun de l'acte
 l'acte de mariage, Département de la Haute-Saône

Madelaine
 Christine
 Zimmermann

Comparaître devant moi habitant à Paris, au nom de son
 épouse Marie d'Esquart Weber, âgé de trente six ans, et de
 Claude Schott, âgé de trente sept ans, ses deux enfants
 et moi, au delà de moi qui Madelaine Christine Zimmermann
 son épouse en légitime mariage est accouchée d'un enfant
 femelle en sa maison au dit lieu hier ce jour, et après
 que ledit enfant ont été nommés par son nom de Madelaine
Christine, et par cette déclaration que ledit enfant a été
 certifié véritable et de la représentation qui en a été faite
 au dit enfant, j'ai rédigé le présent acte, que ledit
 Zimmermann père dudit enfant, en présence de ses deux enfants
 ont signé avec moi.

Hubert Scherno
 Joseph Scherno
 Zimmermann

Hubert
 Scherno

Ce jour d'aujourd'hui deux Thermidor, l'an quatre de la République
 française une et indivisible, à midi, par devant le sous-préfet
 Jean Jacques Werdling chargé de faire les fonctions de l'office
 public de l'acte commun de l'acte de mariage, Département
 de la Haute-Saône, est comparu Antoine Scherno, de la commune
 habitant de la Haute-Saône, au delà de moi qui aide Hubert Scherno
 en légitime mariage est accouchée d'un enfant mâle, en sa
 maison au dit lieu, d'un enfant mâle, au quel dit enfant
 ont été nommés par son nom de Hubert, lequel dit Scherno est âgé
 de Xavier Schwallier âgé de trente six ans et de Jean Mathieu
 âgé de seize ans et demi, ses deux enfants et moi, après cette
 déclaration que ledit enfant a été certifié véritable et de la
 représentation qui en a été faite au dit enfant j'ai rédigé le présent acte
 que ledit Antoine Scherno, ledit Scherno, ont signé avec moi, ledit
 et moi, Zimmermann

Le jour d'aujourd'hui vingt Herminior, lui quatre de
 de sousique française une et indivisible, a
 heirs du mariage. parduant le sus-pigné Jean
 Jacques Wendling chargé de faire les fonctions d'officier
 public que en cette lieu ou de Dabo, Canton de
 Wolfshaus, Département de la Meurthe. est Camille
 Philippe Huber de cette Communice, habitant à la
 après de France, né le 24 de trentehuit ans et de
 Joseph Meyer age d'age de [#] deux sur ce dit lieu
 avec, adulant a moi que Marie Meyer son épouse
 en Legitime mariage est accouchée le matin d'un
 enfant en sa maison au dit lieu, d'un enfant femelle
 ainsi dit enfant est adonné le prénom de Françoise
 après cette déclarations que lesdits témoins sont valides
 véritable et de la dite présentation qui n'a été faite et ad
 fait, j'ai rédigé approuvé et acte que lesdits témoins
 ont signés avec moi, le dit Huber sous lequel fait de
 Savoir le dire # quarante huit ans ^{Marie Meyer} ^{de Wolfshaus}
 et Joseph Meyer ^{de Wolfshaus} ^{Huber}

quarante
 huit ans
 approuvé
 J. Huber

approuvé
 les
 Cature
 des
 mot
 des
 dix
 huit
 ans

Joseph
 Meyer
 de
 Wolfshaus

Hubert
 de
 Ruffenach

Herminior lui quatre de
 de sousique française une et indivisible, a
 heirs du mariage. parduant le sus-pigné Jean
 Jacques Wendling chargé de faire les fonctions d'officier
 public que en cette lieu ou de Dabo, Canton de
 Wolfshaus, Département de la Meurthe. est Camille
 Philippe Huber de cette Communice, habitant à la
 après de France, né le 24 de trentehuit ans et de
 Joseph Meyer age d'age de [#] deux sur ce dit lieu
 avec, adulant a moi que Marie Meyer son épouse
 en Legitime mariage est accouchée le matin d'un
 enfant en sa maison au dit lieu, d'un enfant femelle
 ainsi dit enfant est adonné le prénom de Françoise
 après cette déclarations que lesdits témoins sont valides
 véritable et de la dite présentation qui n'a été faite et ad
 fait, j'ai rédigé approuvé et acte que lesdits témoins
 ont signés avec moi, le dit Huber sous lequel fait de
 Savoir le dire # quarante huit ans ^{Marie Meyer} ^{de Wolfshaus}
 et Joseph Meyer ^{de Wolfshaus} ^{Huber}

audit lieu, d'un enfant mâle, auquel dit enfant ont été
 présentés de flavie et loise après cette déclaration
 que les dits témoins ont certifié, véritable et de la
 représentation qui a été faite du dit enfant. J'ai redigé le
 présent acte, que les dits témoins Enfant et le père dudit
 enfant ont signés avec moi. Les dits jour, mois et an
 précédents. Philippe Ruffin et Enfant le dit duffin, précédents
 devant moi et devant mes aides signés a fait sa marque et m'ont
 signé Philippe Ruffin Philippe Ruffin

52

Cath. Freymuth

Ce jourd'hui venant quatorze Mars, l'an quatre
 de la République française une et indivisible, par moi
 présentement député pour parer, mesme chargé
 de faire les fonctions d'Officier public de cette Commune
 de Dabo, Canton de Walsthal, Département de la Haute
 est Comté de France, Freymuth, habitant de Lathbach
 de cette dite Commune, après de Philippe Huber, son cousin
 âgé de trente quatre ans, et de Joseph Meyer de sa lie
 âgé de quarante huit ans, déclarés à moi que Thérèse
 Huber son épouse en légitime mariage est auventu
 dans sa maison audit lieu, d'un enfant femelle auquel
 dit enfant ont été le prénom de Catherine après
 cette déclaration que les dits témoins ont certifié
 véritable et de la représentation qui a été faite
 dudit enfant, j'ai redigé le présent acte, que le dit
 Freymuth père dudit enfant a signé ensemble
 le dit Meyer avec moi, et l'autre témoin d'accommoder
 fait devant moi le jour et l'heure précédents.

Marque

(Philippe Ruffin et Joseph Meyer)

53

Valentin fils de
Clair Jungman.

Ce jourd'hui venant quinze Mars, l'an quatre
 de la République française une
 indivisible présentement député pour parer
 mesme chargé de faire les fonctions d'Officier public

audé la; d'un enfant mâle, auquel dit enfant ont adonné
 primum nomen flavit dicitur app. de cette déclaration
 que l'édit de révocation n'est (certifié, véritable et de la
 représentation qui a été faite du dit Enfant. J'ai rédigé le
 présent acte, que les dits témoins Ensemble le père du dit
 enfant ont signés avec moi, le dit jour, mois et an y
 devant. flavit dicitur flavit dicitur flavit dicitur
 l'enfant a déclaré n'en avoir signé aucun fait sa marque ordinaire
flavit dicitur flavit dicitur flavit dicitur flavit dicitur

52
 Cath. Freymuth

Ce jour d'aujourd'hui devant quatre témoins, l'un d'eux
 de la République française une et indivisible, primum
 primum de la République française une et indivisible, primum
 de faire les fonctions d'Officier public de cette Commune
 de Dabo, Canton de Waldkirch, Département de la République
 est Composé français Freymuth, habitant de Lauffen
 de cette dite Commune, après de privilège Supérieur, son âge
 âgé de trente quatre ans, et de Joseph Meyer de la même
 âge de quarante huit ans, déclarant à moi que Thérèse
 Huber femme de Joseph en légitime mariage est auventée
 dans sa maison audit lieu, d'un enfant femelle lequel
 dit enfant est adonné le nom de Catherine après
 cette déclaration que l'édit de révocation n'est (certifié,
 véritable et de la représentation qui a été faite
 du dit enfant, j'ai rédigé le présent acte, que le dit
 Freymuth père du dit enfant a signé Ensemble
 le dit Meyer avec moi, et l'autre témoin d'aujourd'hui
 fait de moi le nom flavit dicitur flavit dicitur

Marque

(Joseph K H Huber) Joseph Meyer

53
 Valentin fils de
 Clair Jungmann

Ce jour d'aujourd'hui devant quatre témoins, l'un
 l'un d'eux de la République française une et indivisible,
 indivisible primum de la République française une et indivisible,
 Wundling chargé de faire les fonctions d'Officier

publiques de cette Communauté de Dabo, Canton de
 Walschwil, Département de la Haute-Meuse, est François
 Claire Jungmann, fille de défunt Joseph Jungmann, et
 de Marguerite Baumert, de ce lieu, a déclaré
 qu'elle étoit accouchée dans la maison de sa mère
 audit lieu, d'un enfant illégitime, le dix-neuf ventose
 dernier, le quel dit enfant est un garçon, au quel ont
 été donné le prénom de Valentin, lequel est le père
 Jean Emile de ce lieu, et quelle a fait déclaration
 à la sage femme, au moment de sa douleur, et que
 c'est par ignorance de ses voisins que son dit enfant
 n'est pas inscrit au présent registre en son lieu, laquelle
 elle a fait de François Bueffenschlag âgé de trente ans
 et de Joseph Schmitt âgé de trente six ans, de ce lieu
 après cette déclaration que les dits témoins
 certifiés véritable, j'ai rédigé le présent acte, que
 les dits témoins ont signé, au lieu, et la dite sage
 femme de Marguerite Marie X. de la Sappe
 de ce lieu, ont signé un procès verbal quatre vobis
 République française, une et indivisible, et par
 pendant de l'empire Jean Jacques Wending chargé
 de faire l'expédition d'office publique de cette Communauté
 de Dabo Canton de Walschwil, Département de la
 Haute-Meuse, François Bueffenschlag âgé de trente ans
 et de Joseph Schmitt âgé de trente six ans
 et de Jacques Reinel, âgé de trente cinq ans
 tous deux de ce lieu, les deux années, a déclaré
 que Caroline Bueffenschlag son épouse en légitime
 mariage est accouchée hier le matin huit heures
 dans sa maison audit lieu, d'un enfant femelle
 au quel dit enfant ont été donné le prénom de
Catherine, après cette déclaration que les dits
 témoins ont certifiés véritable et de la
 représentation qui m'a été fait dudit enfant

54

Catherine
Bueffenschlag

167

J'ai rédigé les actes, que les dits témoins ont
 signés, et ont soussignés avec moi, les
 dits jours, moi et moi. Il faut que je sois
 présent et j'ai écrit franchement
 Rimey le 10 Mars

Table des actes contenus au présent Registre

| nos | | nos | |
|-----|----------------------------|-----|----------------------------|
| 37 | Abba Magdeleine | 32 | Lehrer Marie Thérèse |
| 15 | Austette Joseph | 13 | Lehrer Nicolas |
| 6 | Appretisse Ignace | 30 | Messang Jacques et Antoine |
| 26 | Baltzer Joseph | 38 | Perisot Joseph |
| 20 | Blaise Xavier | 27 | Peter Françoise |
| 47 | Beth François Joseph | 4 | Peter Véronique |
| 10 | Dillenschneider Christiane | 25 | Peter Marie Lise |
| 52 | Freyermuth Catherine | 36 | Ramm Thérèse |
| 33 | Hickler Anne Barbe | 35 | Reibel Odile |
| 43 | Ramm Barbe | 18 | Reimel Marie Appolonia |
| 50 | Ruser Françoise | 6 | Ruffenach Catherine |
| 53 | Saugmann Valentin | 11 | Ruffenach Erhard |
| 28 | Klair Xavier | 51 | Ruffenach Florent Laurent |
| 7 | Kübler Pierre Felix | 12 | Ruffenach Joseph |
| 24 | Kümmenau Antoine | 40 | Säger Joseph Antoine |
| 8 | Kümmenau Anne Marie | 23 | Sautant Laurent |
| 34 | Kümmenau Catherine | 49 | Scherno Robert |
| 14 | Kümmenau Florent | 1 | Schotte Anne Marie |
| 22 | Lamboury Anne Marie | 21 | Schotte Laurent |
| 2 | Lamboury Catherine | 19 | Schotte Marie Anne |
| 42 | Lamboury François Joseph | 41 | Schotte Marie Lise |
| 39 | Lamboury Joseph | 14 | Schotte Théodor |
| 29 | Leub George | 45 | Stengel Florent |
| 46 | Lehrer Anne Marie | 17 | Weber Christine |

Suite De la table suscontre

| n ^o | | n ^o | |
|----------------|-------------------------------|----------------|-------------------------|
| 9 | Weber Florent fils de Blaise | 16 | Zimmermannne Gertrude |
| 8 | Weber Florent fils de Laurent | 3 | Zimmermannne Jacques |
| 31 | Weber Jean | 18 | Zimmermannne Magdelaine |

Le jour d'hui sept messidor au cinq de la République
Française.

Nous Joseph Gaspard secrétaire en chef de l'Administration
Municipale du canton de Walschwil et Louis Bores fils de
Hans Jupp domiciliés en la commune de Walschwil, en vertu
d'une commission à nous délivrée par l'Administration
Municipale en date du trente. Prairial présente année
à l'effet de corriger les Actes ~~Dits~~ Registres de l'Etat
Civils des communes du canton de Walschwil comme aussi de
rediger les Actes qui pourroient être omis; nous nous
sommes transportés à cet effet dans la commune de
Dabo, pour opérer à la rectification des ~~Dits~~ Actes
Civils des Citoyens de cette commune; sur notre
demande les Registres de l'an trois aux de l'an quatre
et ceux courant de l'an cinq nous ont été remis
nous nous sommes de suite occupés de corriger lesdits
Actes de Naissance tout enue au présent Registre, avons 1.
Numérotés les susdits Actes, 2.^o approuvés et signés les Revisés
nature et Parcharges, 3.^o formé la table alphabétique
En foi de quoi nous avons émis le présent procès
Verbal à la fin du présent Registre.

A Dabo les jours mois et an qui dessus.


Commisnaire



V



premier feuillet
5

Communauté de Walschbeid Communauté de Dabo.

Le présent Régistre contenant vingt quatre feuillets
destiné à inscrire les actes de naissance de
la Communauté de Dabo, a été voté et
approuvé par nous Président de l'Administration
municipale du Canton de Walschbeid,
le jour de ce jour, le premier Janvier l'an cinq de la
République Française une et indivisible.

An V

MMM Président

aujourd'hui à huit heures du matin le jour du Mois de vendémiaire
l'an cinquième de la République Française par devant moi
Theodor Hoff, Agent de la Communauté de Dabo, faisant en cette
qualité les fonctions d'Officier public, pour et en vertu
des actes de l'Etat à constater la naissance les mariages et
les décès des citoyens, sont comparés en la Salle publique
de la Maison communale, appelée Nieuwen fourmeurs domiciliés
dans ledit, Communauté; l'equel assisté de Joseph Dillen chuideur
laboureur, âgé de Vingtsept ans; et Joseph Dillen chuideur
âgé de Vingtsept ans; tous deux domiciliés dans la Communauté
de Dabo; Département de la Meuse, out de l'exécutoire Hoff
l'equel que nous Maria Dillen chuideur, âgé de vingt deux ans,
son épouse en légitime Mariage, est accouché hier
quatre jours du présent mois de vendémiaire à Neuf heures
du soir, dans sa Maison d'une enfant mâle, qui s'est
présenté, lequel, il a donné le prénom de François Joseph

Joseph
Billmeyer
Anton Meijer
Joseph
Billmeyer

d'après cette déclaration que le citoyen Joseph Billmeyer
Billmeyer Billmeyer ont certifié soussigné à la suite
la représentation qui me a été fait de l'enfant susdésigné
J'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me ont été délégués
le présent acte que Joseph Billmeyer et Joseph
Billmeyer les deux témoins et Anton Meijer père
de l'enfant ont signé avec moi fait en la maison communale
de Sabo. les jours mois et an ci dessus

Anton Meijer Joseph Billmeyer Joseph
Billmeyer

1792

Ce jour d'aujourd'hui vingt et un^{ème} jour du Mois de vendémiaire
An six^{ème} de la République française à huit heures
De Matin pardevant moi Theodor Schott léguit de la
Commune de Sabo. faisant en cette qualité les fonctions
d'offices publics pour recevoir les actes de naissance
les mariages et les décès des citoyens, sont
comparés en la salle publique de la maison communale
Joseph Frölicher ^{âgé de quarante ans} fabricant dans ladite commune
lequel assiste de Anton Meijer charpentier âgé de cinquante
deux ans et Joseph Billmeyer âgé de quarante
quatre ans. tous deux domiciliés dans la commune de
Département de la Meurthe, a déclaré à moi Schott
léguit que Elisabeth Schott âgé de trente sept ans son
épouse en légitime mariage est accouchée aujourd'hui
trois heures du matin vingt et un^{ème} jour de vendémiaire
de vendémiaire dans sa maison d'un enfant de famille
qu'il me présente et auquel il a donné le prénom
de Maria Sophie d'après cette déclaration que
Anton Meijer et Joseph Billmeyer ont certifié

Mairie de Sabo



Conformément à la vérité et la Représentation qui m'a été
 fait de l'acte de mariage j'ai rédigé en vertu des
 pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que
 Antoine Meijer et Joseph Dörrbcher les deux Français
 et Joseph Fröelcher père de l'enfant ont signé à ce jour
 fait à la maison commune de Dabo, les jours mois et an
 ci-dessus. J. Fröelcher, notaire, au village
 de Dabo, Diocèse de Strasbourg. ~~Notaire~~ **an 17**
 Le jour de ce jour vingt-cinqième jour du mois de Jeudi
 L'an cinquième de la République à huit heures du matin
 pardevant moi Theodor Hoff Agent de la commune de
 Dabo faisant en cette qualité les fonctions d'officier public
 pour recevoir les actes destinés à constater les naissances,
 les mariages et les décès des citoyens, sont comparés en
 la salle publique de la maison commune: Louis Herrens
 Journalier domicilié dans ladite commune, le quel assisté
 de Joseph Dörrbcher substitué, âgé de vingt-huit ans et
 Antoine Herrens Journalier, âgé de trente-neuf ans,
 tous deux domiciliés de Dabo résidant à la haub, départe-
 ment de la Meurthe, a déclaré à moi Hoff Agent
 que Elisabetha Stalder, âgée de vingt-cinq ans et
 sont époux en légitime mariage est accouchée au jourd'hui
 vers quatre heures du matin vingt-cinquième jour de
 présent mois de jeudi dans la maison d'un enfant
 mâle qu'il m'a présenté et auquel ils ont donné le prénom
 de Louis. D'après cette déclaration que les citoyens
 Joseph Dörrbcher et Antoine Herrens ont certifié
 conformément à la vérité et la Représentation qui m'a été

Fait de l'enfant d'innomé J'ai rédigé en vertu des
pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que
Joseph Dorebuhl et Antoine Cherruoy les deux Tuteurs
et Louis Cherruoy père de l'enfant ont signé avec moi
fait à la maison commune de Dabo les jours mois et an
Cidipus ^{le dimanche} ~~le dimanche~~ ~~le dimanche~~ ~~le dimanche~~
Joseph Dorebuhl
Antoine Cherruoy
Louis Cherruoy
Pat. ag.

Le jourd'hui troisième jour du mois de Brumaire l'an cinquième
de la République Française à dix heures du matin par devant
moi Theodor Kott Agent de la commune de Dabo faisant en
cette qualité les fonctions d'officier public pour recevoir
les acts de mariage à constater la naissance les mariages et les
deces des citoyens: sont comparus en la Salle publique de la
Mairie de la commune d'Allois Dilleckhaider Journalier
domicilié dans la dite commune lequel après luy de Bartholome
Dilleckhaider Journalier âgé de quarante six ans et Jacques
Fuchs âgé de trente huit ans tous deux domiciliés dans la
commune de Dabo département de la Meurthe à dix heures à
Kott Agent que Catharine Karkler âgée de trente six ans son
épouse en légitime mariage est accouchée aujourdhuy du premier
mois de Brumaire à cinq heures du matin dans sa maison d'un
enfant mâle qu'il me présente et au quel il a donné le prénom
de Jacques. D'après cette déclaration que les citoyens
Bartholome Dilleckhaider et Jacques Fuchs ont certifié par
à la vérité et la représentation qui m'a été fait de l'enfant
d'innomé J'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont
délégués le présent acte que Bartholome Dilleckhaider et
Jacques Fuchs les deux Tuteurs et allois Dilleckhaider père
de l'enfant ont signé avec moi fait à la maison commune de
Dabo les jours mois et an Cidipus ^{le dimanche} ~~le dimanche~~ ~~le dimanche~~ ~~le dimanche~~
Bartholome Dilleckhaider
Jacques Fuchs
Pat. ag.

Le jourd'hui troisième jour du mois de Brumaire l'an cinquième
de la République Française à dix heures du matin



troisième feuille

Je soussigné M^{re} Théodor Schott Agent de la Couronne de Dabo:
 faisant en cette qualité les fonctions d'officier public pour
 recevoir les acts destinés à constater la naissance les Mariages
 et les décès des citoyens, sont comparés en la salle publique
 de la Maison communale au lieu de Blain Résidant à la haub.
 Journalet domicilié dans ledit Commun, lequel après de François
 Joseph Blain laboureur âgé de trente quatre ans
 Joseph Dorebcher tailleur d'âge de vingt huit ans tous deux
 domiciliés dans la Commun de Dabo département de la Moselle
 Déclaré à moi Schott Agent que Marie Sophie âgée de
 trente un ans son Epouse en legitime mariage est accouchée au jour
 du présent mois de Janvier à quatre heures du Matin
 dans la maison d'un enfant Mâle qui est né présent et
 quel la Doue le prénom de Horvix.
 Après cette déclaration que les citoyens Joseph Blain et Joseph
 Dorebcher ont certifié conforme à la vérité et la Supplication
 Lion qui me a été fait de leur part de donner j'ai rédigé
 inserté des pouvoirs qui me sont délégués le présent
 acte que Joseph Blain et Joseph Dorebcher les deux témoins
 et au lieu de Blain père de l'enfant ont signé avec
 moi, fait à la maison communale de Dabo les jours et
 ans. ci dessus. *anton blöf*
 Joseph Dorebcher Joseph Blain *F. H. agt.*
 au Journalet de François Minnaire l'un d'iceux de la salle publi.
 communale à huit heures du Matin pardevant moi Théodor
 Schott Agent de la Couronne de Dabo faisant en cette qualité
 les fonctions d'officier public pour recevoir les acts destinés
 à constater la naissance les Mariages et les décès des citoyens
 sont comparés en la salle publique de la Maison communale
 Joseph Minnaire Résidant à la haub Journalet Secrétaire

le haut
aux
St. Vincent
mort
de la
première
ligne
vont
vingt
ut
et la
charges
de la
nature
la
propre
ligne
faut
être
d'usage

Vingt ans

Assister de Louis Chevalier Journalier âgé de ^{vingt huit ans} cinquante et six ans et Joseph Dorebcher tous deux domiciliés dans la commune de Sabo, le premier à la haub. Dorebcher à Sabo âgé de vingt huit ans Journalier y appartenant de la Mairie. a déclaré à moi Notaire laque que Anne Schaller âgé de vingt deux ans son épouse en légitime mariage est accouchée au jourd'hui présent mois de Janvier à une heure de l'après midi dans la Maison d'une enfant fille qui lui a présenté et au quel elle donne le prénom Maria. D'après cette déclaration que légitime Louis Chevalier et Joseph Dorebcher ont certifié conforme à la forme et la représentation qui m'a été fait de l'enfant dénommé J'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Louis Chevalier et Joseph Dorebcher les deux témoins et Joseph Künnera père de l'enfant ont signé avec moi y fait à la maison commune de Sabo les jours et heures ci dessus

Joseph Künnera Louis Chevalier
Joseph Dorebcher Notaire

Le jourd'hui dix septième jour de mois de Janvier l'an cinquième de la République française à huit heures du matin j'ai eu pour moi Theodore Schott laque de la commune de Sabo, faisant en cette qualité les fonctions de Juge public pour recevoir les actes de mariage à constater la naissance les mariages et les décès des citoyens font comparu en la salle publique de la maison commune présente sous le nom domicilié à la haub. laque assisté de Joseph Dorebcher Jostitateur âgé de vingt huit ans. et Joseph Künnera Carberter âgé de quarante quatre ans tous deux domiciliés dans la commune de Sabo. Département de la Mairie. a déclaré à moi Notaire laque que Anne Schaller âgé de vingt deux ans son épouse en légitime mariage est accouchée au jourd'hui présent mois de Janvier à une heure de l'après midi dans la maison d'une

Maria



Quatrième feuille

enfants fille qu'il m'a présentée et auquel il a donné le prénom
 Maria Anne & depuis cette déclaration que les citoyens Joseph
 Dorebocher et Joseph Frickler ont certifié conformément à la vérité
 et la représentation qui m'a été fait de l'enfant d'annoncer
 j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le
 présent acte que Joseph Dorebocher et Joseph Frickler
 les deux témoins et même mes père de l'enfant ont signé
 avec moi, fait à la maison commune de Sabo les jours accis
 et au cidessus J. Frickler

J. Dorebocher

St. J. Frickler

Aujourd'hui vingt et un jour de mois de Brumaire l'an républicain
 de la République française, à huit heures du matin, pardevant
 moi Théodor Schlegel Maire de la commune de Sabo,
 faisant en cette qualité les fonctions d'officier public pour
 recevoir les actes destinés à constater les naissances les mariages
 et les décès des citoyens, sont comparus en la salle publique
 de la maison commune Ignace Frickler Journalier domicilié dans
 ledit commune, lequel époux de Joseph Dorebocher âgé de
 cinquante huit ans Journalier, et Jean Solting Journalier âgé de
 quarante deux ans, tous deux domiciliés dans la commune de Sabo
 Département de la Meuse à déclaré à moi Schlegel que
 Solona Scherrer âgé de trente quatre ans, son épouse au legs d'un
 Mariage est accouché aujourd'hui présent mois de Brumaire à
 sept heures de son soir, d'une fille d'une enfant fille
 qu'il m'a présentée et auquel il a donné le prénom Elisa
 d'après cette déclaration que les citoyens Joseph Dorebocher
 et Jean Solting ont certifié conformément à la vérité et la
 représentation qui m'a été fait de l'enfant d'annoncer.
 J'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués
 le présent acte que Joseph Dorebocher et Jean Solting

Les deux Temoins et Jacques Fréchet père de l'écrit ont
signé à ce moi fait à la maison commune de Dabo
les jours moisis et ans Cidifus.

Josannet Oettinger Notaire

Le jour d'aujourd'hui vingt et un jours du mois de Brumaire, l'an républicain
de la République française à huit heures du Matin, par devant moi
Theodor Schott Agent de la Commune de Dabo, faisant les fonctions
en cette qualité d'officier public pour recevoir les actes d'état
à constater les naissances les mariages et les décès des citoyens
souffrant en la salle publique de la maison commune
de M. L'ambassadeur de la République de Stuttgart, lequel
apiphe de Joseph Dorebender, âgé de vingt huit ans, journalier
et Joseph Fréchet, fabricant, âgé de quarante quatre ans, tous deux
domiciliés dans la commune de Dabo, département de la Moselle
à déclaré à moi Schott Agent que Marguerite Jungmann âgée de
Cent ans, son épouse en légitime mariage est accouchée au jour
présent mois de Brumaire à sept heures du soir, dans sa maison
d'une enfant mâle, qu'il me présente et auquel il a donné le
premier nom Jacques d'après cette déclaration que les citoyens
Joseph Dorebender et Joseph Fréchet ont certifié conformément
de la vérité et la signature de l'acte qui m'a été fait de l'enfant
d'aujourd'hui. J'ai rédigé au verso des pouvoirs qui me sont
délivrés le présent acte que Joseph Dorebender et Joseph
Fréchet les deux Temoins et Philippe L'ambassadeur père de l'écrit
ont signé à ce moi fait à la maison commune de Dabo
les jours moisis et ans Cidifus.

Jacques

J. Schöcklhuber Notaire

Le jour d'aujourd'hui premier jour du mois de Brumaire, l'an
républicain de la République française à huit heures du Matin
par devant moi Theodor Schott Agent de la Commune
de Dabo, faisant en cette qualité les fonctions d'officier
public pour recevoir les actes d'état à constater



la cérémonie des mariages et les dies des citoyens sont comparés
 en la salle publique de la Maison Commune Florian Weber Journalier
 âgé de quatre sept ans domicilié dans la commune de Dabo
 lequel assisté de Bartholome Dillenschneider âgé de trente
 ans Journalier et Joseph Darrbacher Justicier âgé
 de vingt huit ans tous deux domiciliés dans la commune
 de Dabo. Département de la Meuse, à déclaré à moi
 Not. Layent que Richard Hackler âgé de vingt sept ans
 son épouse en légitime mariage est accouché au jour d'aujourd'hui
 premier mois de Janvier hier à sept heures de soir dans
 sa maison d'une enfant - Mâle - qu'il me présente
 et auquel il a donné le prénom français Florian d'après cette
 déclaration que les citoyens Bartholome Dillenschneider
 et Joseph Darrbacher ont certifié conforme à la vérité et
 la représentation qui m'a été fait de l'enfant du nom
 J'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le
 présent acte que Bartholome Dillenschneider et Joseph
 Darrbacher les deux témoins et Florian Weber père de l'enfant
 ont signé à cet effet, fait à la maison commune de Dabo
 les jours mois et ans ci dessus. *Not. Layent*

Joseph Darrbacher
Bartholome Dillenschneider
 Au jour d'aujourd'hui premier mois de Janvier l'an
 cinquième de la République française à huit heures du matin
 garde nuit moi Theodor Not. Layent de la commune de
 Dabo. exerçant les fonctions de officier public pour
 recevoir les actes destinés à constater les naissances
 les mariages et les dies des citoyens, sont comparés en
 la salle publique de la Maison Commune Joseph
 Appenrille Journalier âgé de trente ans
 lequel assisté de Joseph Darrbacher Justicier âgé de vingt

Bartholome Dillenkueider Journalier age de trente ans
qui tous deux domiciliés dans la commune de Dabo Département
de la Moselle a déclaré à moi Theodor Schell Agent
que Marie Geyer age de trente trois ans son Epouse en legiti-
me Mariage et accouchée aujourd'hui present mois de Janvier
hier à sept heures du soir dans sa maison d'une enfant femelle
qu'il m'a présentée et auquel il a donné le prénom de Thérèse
D'après cette déclaration que les Citoyens Bartholome Dillenkueider
et Joseph Dornbacher ont justifié soussigné à la suite et la
Représentation qui m'a été faite de l'enfant de nommer
Médicaire en vertu des pouvoirs qui me sont délégués
présents acts que Bartholome Dillenkueider et Joseph
Dornbacher les deux Temoins et Joseph Appenrath père
de l'enfant ont signé à mes yeux fait à la maison Commune
de Dabo les jours mois et ans ci dessus

Bartholome Dillenkueider Joseph Dornbacher
Joseph Appenrath
Le jour d'hui troisième jour du mois de Janvier l'an républicain
de la République française à huit heures du matin par devant
moi Theodor Schell Agent faisant en cette qualité les
fonctions de Procureur public pour recevoir les actes d'état
à passer la naissance les Mariages et les testaments
font comparu en la salle publique de la maison Commune
Hubert Cluffenauer Journalier age de trente deux ans lequel
épouse de Joseph Dornbacher est âgé de vingt huit ans
et Bartholome Dillenkueider Journalier age de trente ans
qui tous deux domiciliés dans la Commune de Dabo Département
de la Moselle a déclaré à moi Schell Agent que Marie Geyer
age de trente trois ans son Epouse en legiti-
me Mariage et accouchée aujourd'hui present mois de Janvier
hier à sept heures du soir dans sa maison d'une enfant
Mâle et qu'il m'a présentée
et auquel il a donné le prénom Laurent D'après cette

N° 12
Laurent

approuvé
la
signature
ligné



Sixième feuille

Déclaration que j'ai faite par Joseph Dorebuche et Barbalome
 Dillembuider pour certifier conformément à la vérité et la
 représentation qui m'a été faite de l'enfant d'un nommé
 J'ai rédigé un acte des parents qui ne font de léguer le
 présent acte que Joseph Dorebuche et Barbalome Dillembuider
 et les deux Temoins. Et Robert Chiffenas père de l'enfant
 ont signé avec moi fait à la maison commune de Dabo les
 jours mois et ans ci dessus. *J. Dorebuche* *Barbalome Dillembuider*
J. Dorebuche *Barbalome Dillembuider* *Robert Chiffenas* *J. Dorebuche* agt.

Aujourd'hui quatrième jour du mois de février l'an cinquième de la
 République française à huit heures de l'après midi pardevant moi
 Theodor Schott Agent de la commune de Dabo, faisant les
 fonctions en cette qualité d'officier public pour recevoir
 les actes d'union à contracter les mariages et les
 décès des citoyens sont comparu en la salle publique de la
 Maison commune de Dabo Pierre Oberthurmaler âgé de
 trente cinq ans, lequel a pour femme Josephine
 Dillembuider âgé de vingt huit ans et Barbalome Dillembuider
 Dorebuche âgé de trente et six ans tous deux domiciliés
 dans la commune de Dabo département de la Haute-Saône.
 J'ai déclaré à moi Theodor Schott Agent que Therese Schott
 âgé de trente ans son épouse en légitime mariage est
 accouchée aujourd'hui présent mois de février à sept
 heures du soir dans sa maison d'une enfant fille qu'il m'a
 présentée, et auquel il a donné le prénom de Marie Barbalome
 d'après cette déclaration que les citoyens Joseph Dorebuche
 et Barbalome Dillembuider ont certifié conformément
 en la vérité et la représentation qui m'a été faite de
 l'enfant d'un nommé: J'ai rédigé un acte de parents

qui ne font d'éléguer le présent, acte qui Joseph Durbin
et Bartholome Dillmannier les deux Français et Pierre D'Orléans
père de l'enfant ont signé à six mois fait à la maison
commune de Dabo les jours mois et ans ci dessus

Joseph Durbin
Né le 10 Mars 1780
Aujourd'hui quinze jours du mois de Février l'an cinquième de la République
à huit heures du matin par devant moi Theodore Hoff, Agent de la Commune
de Dabo, faisant en cette qualité les fonctions d'officier public
Pour recevoir les actes d'état civil la célébration des Mariages
et les décès des citoyens sont comparus en la salle publique de la maison
Commune Antoine Kimmner laboureur âgé de trente sept ans lequel
épouse de Antoine Barthe Journalet âgé de trente quatre ans et
Joseph Durbin instituteur âgé de vingt huit ans tous deux domiciliés
sous la commune de Dabo département de la Meurthe à six lieues de
St. Max qui Chanoine Maria Schaller âgé de vingt quatre ans
sa femme légitime Mariage est accouché aujourd'hui présent en
de France hier à huit heures du soir dans sa maison d'un enfant
qui me présente et auquel il a donné le prénom François. après
après cette déclaration que les citoyens Antoine Barthe et Joseph Durbin
ont certifié conformé à la vérité et la représentation qui m'en a été fait
de l'enfant d'unner. J'ai rédigé un acte des parents qui ne sont d'aucun
le présent acte que Antoine Barthe et Joseph Durbin les deux
Français et Antoine Kimmner père de l'enfant ont signé à six mois
fait à la maison commune de Dabo les jours
mois et ans ci dessus Joseph Durbin
et Antoine Kimmner Antoine Barthe Hoff Agent
Aujourd'hui quinze jours du mois de Février l'an cinquième de la
République française à huit heures du matin par devant moi
Theodore Hoff, Agent de la Commune de Dabo, faisant en cette

Procurer Antoine



Septieme feuille

11615

qualité les fonctions d'offices publics pour recevoir les actes d'office
 à constater la naissance les mariages et les décès des citoyens font
 comparu en la salle publique de la maison communale Jean Schaller
 Journalier âgé de trente deux ans lequel officier de Joseph Dörbcher
 Journalier âgé de vingt huit ans et Antoine Föster Journalier âgé
 de vingt deux ans tous deux domiciliés dans la commune de Dabo
 département de la Moselle à dix heures à moi notaire lequel que
 Maria Lutter âgé de trente sept ans son époux en légitime
 mariage est accouché aujourd'hui présent mois de février
 à huit heures hier de soir dans sa maison d'une enfant femelle
 qu'on me présente et auquel il a donné le prénom D'Odille
 d'après cette déclaration que les citoyens Joseph Dörbcher et
 Antoine Föster ont certifié conforme à la vérité et la représentation
 qui me en fait de l'enfant du nom: J'ai rédigé en vertu des
 pouvoirs qui me sont de signer le présent acte que Joseph
 Dörbcher et Antoine Föster les deux témoins et Jean Schaller
 père de l'enfant ont signé avec moi fait à la maison communale
 de Dabo les jours mois et ans ci dessus.

Joseph Dörbcher Notaire
 Antoine Föster
 Jean Schaller
 Aujourd'hui dixième jour du mois de février l'an cinquième de la
 République française à dix heures du matin par devant moi
 Theodor Notaire de la commune de Dabo. faisant en cette
 qualité les fonctions d'offices publics pour recevoir les actes
 d'office à constater la naissance les mariages et les décès des
 citoyens font comparu en la salle publique de la maison communale
 de Dabo Antoine Schaller Journalier âgé de trente deux ans
 lequel officier de Joseph Dörbcher Journalier âgé de vingt huit
 ans et Louis Schaller Journalier âgé de vingt deux ans tous
 deux domiciliés dans la commune de Dabo département de la

Murthe à déclaré à moi Chott Laguet que Catharina Freijerum âgée
de trente deux ans son Epouse en legitime Mariage est accouchée
le 17 Mars présent mois de prison à huit heures hier du soir
dans sa maison commune d'un enfant femelle qu'il me présente
et auquel il a donné le prénom Theris. D'après cette
Déclaration que les Citoyens Joseph Darrubert et Louis Schaller
ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'a
été fait de l'enfant de son nom. J'ai rédigé en vertu des pouvoirs
qui me sont délégués le présent acte que Joseph Darrubert
et Louis Schaller les deux Jurés et Antoine Schaller père
de l'enfant ont signé d'y avoir moi fait à la maison commune
de Dabo les jours mois et ans ci dessus.

Je soussigné
Joseph Darrubert [Signature] [Signature] agt.
Louis Schaller

Aujourd'hui quatrième jour du mois de prison l'an cinquième de la
République française à huit heures du Matin par devant moi
Theodor Chott Laguet de la Commune de Dabo faisant en cette
qualité d'Officier public pour recevoir les actes et signer &
constater la naissance les Mariages et les décès des Citoyens pour
comparaître en la salle publique de la Commune de Dabo Joseph
Kniel Journalier âgé de quarante deux ans lequel officier
de Joseph Darrubert substitué âgé de vingt huit ans et
Louis Schaller Journalier âgé de vingt deux ans tous deux domiciliés
dans la Commune de Dabo département de la Murthe
à déclaré à moi Chott Laguet que Elisabeth Schaller âgée
de trente deux ans son Epouse en legitime Mariage est accouchée
le 17 Mars présent mois de prison à huit heures hier du soir
dans sa maison commune d'un enfant mâle qu'il me présente
et auquel il a donné le prénom Joseph.
D'après cette Déclaration que les Citoyens Joseph Darrubert
et Louis Schaller ont certifié conforme à la vérité et la
représentation qui m'a été fait de l'enfant de son nom

approuvé
le
not
de la
municipalité
le
le



huitième feuille

J'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le
présent acte que Joseph Dorebeker et Louis Schaller les deux
Temoins et Joseph Kriedel père de l'enfant ont signé à ce
fait à la maison commune de Dabo, les jours mois et ans
ci dessus. L'indivisible ~~Joseph Dorebeker~~ ~~Joseph Kriedel~~ ~~Louis Schaller~~ ~~Joseph Kriedel~~ ~~Joseph Dorebeker~~ ~~Louis Schaller~~
Joseph Dorebeker Confirme et visos, l'année cinquante de la République
française à huit heures du matin: regardant moi Théodor
Schall Agent de la commune de Dabo faisant les fonctions
en cette qualité d'officier public pour recevoir les actes
de mariage et constater la naissance les mariages et les décès
des citoyens sont comparés en la salle publique de la
Maison commune de Dabo. Jean Schmitt Journalier. Age
de trente sept ans. lequel a époux de Joseph Dorebeker
Joseph Schaller age de vingt huit ans. et Louis Schaller
Journalier age de vingt deux ans. tous deux domiciliés dans
la commune de Dabo, département de la Meurthe: à
ce que moi Schall Agent que j'ai vu Schall age de trente
deux ans. son Epouse en légitime Mariage est accouchée hier
à huit heures du matin de huit heures hier de son
deuxième mois ou formation deux enfants mâle qui me
présente et auquel il a donné le prénom Joseph y Dorebeker.
Celle déclaration que les citoyens Joseph Dorebeker et Louis
Schaller ont certifié conformes à l'acte et la déclaration
qui m'a été fait de l'enfant dit nommé J'ai rédigé en vertu
des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Jean
Schmitt père de l'enfant et les deux témoins Joseph Dorebeker
et Louis Schaller ont signé à ce moi fait à la maison
commune de Dabo. les jours mois et ans ci dessus.
L'indivisible ~~Joseph Dorebeker~~ ~~Louis Schaller~~ ~~Joseph Kriedel~~ ~~Joseph Dorebeker~~ ~~Louis Schaller~~
Joseph Dorebeker ~~Joseph Kriedel~~ ~~Louis Schaller~~ ~~Joseph Dorebeker~~ ~~Louis Schaller~~

No. 19 Aujourd'hui 3^e jour du mois de pluviose l'an
Cinq de la République

à huit heures du matin par devant moi Theodor Scholl Agent
de la Commune de Bobo. faisant en cette qualité les fonctions
d'officier public pour recevoir les actes de mariage &
constater la naissance les mariages et les décès des citoyens
sans comparu en la salle publique de la Commune de Bobo
Joseph Lückhelt Journalier âgé de quarante ans lequel
épouse de Joseph Fröhlich charbonnier âgé de quarante sept ans
et Joseph Dorebacher fabricant âgé de vingt huit ans tous
deux domiciliés dans la Commune de Bobo Département de
Morb. à déclaré à moi Scholl Agent que Catharina Giffner
âgée de quarante ans son épouse en légitime mariage est
accouchée aujourd'hui présent mois du mois de pluviose à huit
heures hier du soir dans sa maison d'un enfant féminin
qu'il me présente et auquel il a donné le prénom de Catharina
Après cette déclaration que les citoyens Joseph Fröhlich
et Joseph Dorebacher ont certifié conforme à l'acte
de la représentation qui me est fait de leurs subdélégués
j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués
le présent acte que Joseph Fröhlich et Joseph Dorebacher
les deux témoins et Joseph Lückhelt père de l'enfant
ont signé à mes yeux fait à la maison Commune de
Bobo les jours mois et ans indiqués Joseph Lückhelt
Joseph Dorebacher J. Fröhlich

Aujourd'hui 3^e jour du mois de pluviose l'an Cinq de la
République française à huit heures du matin par devant
moi Theodor Scholl Agent de la Commune de Bobo
faisant en cette qualité les fonctions d'officier public

Collé



Neuvieme feuille

No 20. Maria Catharina

pour servir de les actes de naissance & constater la
 existence: les Mariages et les deces des Citoyens
 sont comparez en la salle publique de la Maison
 de Dabo. Bartholome Dillenkuender Journalier age
 de cinquante ans, lequel assiste de Ignace Dillenkuender age de
 quarante quatre ans et Joseph Dorebcher Journalier de vingt huit ans. tous
 de residence dans la Commune de Dabo, departement de la Haute Saone
 declare ainsi et attestent que Maria Kackler age de quarante ans
 est la ^{Epouse} legitime de son Mariage est accouchee ~~de~~ d'un enfant
 du plus de six mois de son ventre dans sa maison d'une
 fille qui est nommee Marie qui est presente et auquel elle donne le
 nom de Marie Catharina d'apres l'acte de l'acte que les
 Citoyens Ignace Dillenkuender et Joseph Dorebcher ont
 certifie conformement a la verite par la representation qui
 nous est faite de l'enfant du nomme; j'ai dedaigne exercer
 des pouvoirs qui me sont delegez, le present acte
 que Bartholome Dillenkuender pere de l'enfant; Ignace
 Dillenkuender et Joseph Dorebcher les Juges Juves
 ont signe, ce jour fait en la maison commune de
 Dabo, les jours mois et Cidessus

No 21. Lorenz

Bartholome Dillenkuender Journalier d'ellenkuender
 aujourd'hui vingt sept jours de mois de l'election. au
 Cinqieme de la Republique française a trois heures
 apres midi, pour d'ant moi Theodor Holt Agent
 de la Commune de Dabo, faisant en cette qualite
 les fonctions d'officier public, pour recevoir les actes
 de naissance & constater la existence: les Mariages et
 les deces des Citoyens sont comparez en la salle

[Signature]

publique de la maison commune de Dabo. Joseph Gerspinger
Journalier âgé de trente; lequel assiste de Joseph Anstett
Maison âgé de trente, six ans et Joseph Dornbacher
Joseph Anstett âgé de vingt huit ans tous deux domiciliés dans
la commune de Dabo. Département de la Meuse, à
Digne à moi Notaire l'ayant que quosya Mauche âgé
de trente trois ans son épouse en légitime Mariage est
accouchée aujourd'hui vers huit heures du matin versant
mois de pluvion dans sa maison d'une enfant mâle
qu'il m'a présenté, et auquel il a donné le prénom
Gloran, d'après cette déclaration que les citoyens Joseph
Anstett et Joseph Dornbacher ont certifié conforme
à la vérité et la représentation, qui m'a été fait
de l'enfant d'un nom. J'ai rédigé en vertu des pouvoirs
qui me sont délégués le présent acte que Joseph
Gerspinger père de l'enfant, Joseph Anstett et Joseph
Dornbacher les deux témoins ont signé à eux moi Notaire
à la maison commune de Dabo. les jours mois et
ans ci dessus.

No. 22. Joseph Anstett
Joseph Gerspinger
Joseph Dornbacher
Notaire

(21.2.1797)

Aujourd'hui troisième jour du mois de Février; l'assemblée
de la République française à huit heures
du matin par devant moi Theodor Notaire l'ayant de la
commune de Dabo. faisant en cette qualité les fonctions
d'officier public pour recevoir les actes de mariage et
constater la célébration des mariages et les dits
citoyens sont comparus en la salle publique de la maison
commune de Dabo. Galpafar Galles Journalier
âgé de trente sept ans, lequel assiste de Joseph

Autours

ordonné à l'aveu de son seigneur de Mellet ledit prisonnier de la
communié de l'officier de justice de la prison par le seigneur de Mellet, en
son lieu légallement assigné au prisonnier par le seigneur de Mellet, et en
l'absence de son seigneur de Mellet. Et sur ce que ledit prisonnier par le
seigneur de Mellet a été assigné au prisonnier par le seigneur de Mellet, en
l'absence de son seigneur de Mellet. Paris le 22^e jour de Mars 1691.

Le Treizième septembre de l'année d'icelle fait, par la requête de M^{rs} Talantier
abbé de Mellet au M^{rs} de Mellet de l'abbé de Mellet qui fait attention de ce
qu'il a vu en l'absence de son seigneur de Mellet. Et sur ce que ledit prisonnier par le
seigneur de Mellet a été assigné au prisonnier par le seigneur de Mellet, en
l'absence de son seigneur de Mellet. Paris le 22^e jour de Mars 1691.

J'ai vu en l'absence de son seigneur de Mellet. Et sur ce que ledit prisonnier par le
seigneur de Mellet a été assigné au prisonnier par le seigneur de Mellet, en
l'absence de son seigneur de Mellet. Paris le 22^e jour de Mars 1691.



Vingtième feuille

huit,

Josephine Justitater agi de cinquante ans et Joseph
 Linkenheld Justitater agi de quarante quatre ans.
 Tous deux domiciliés dans la commune de Dabo
 département de la Moselle. à déclarer à moi J. Schott
 Agent de la commune de Dabo, faisant en cette
 qualité les fonctions d'officier public
 pour recevoir les actes d'état civil à constater
 les naissances, les mariages et les décès des
 citoyens; sont comparus en la Mairie ou commune
 à la salle publique de Dabo, Maria Leber, âgée de
 quarante deux ans; au nom de laquelle et par elle
 de Joseph Dörblicher Justitater agi de cinquante
 huit ans et Mathieu Heij Maires agi de
 quarante deux ans. Tous deux domiciliés dans
 la commune de Dabo, qui Tenoris de par
 lement de la Moselle, à déclarer à moi J. Schott

23

pour
être
voilà
une
pour
la
lades

et par elle

approuvé
les cinq
ratés
à la dernière
ligne.

~~Agathe Therese Paradi; âgé de vingt sept ans
nom légitime ~~de~~ Mariage de ~~de~~ Volonté
aba post accouché hier à sept heures du soir
présente mais du ventose, dans la maison d'une
de ses sœurs, qu'il me présente, et auquel il a
donné le vrai nom Catharina; de par cette déclaration
que les Citoyens Joseph Darrbucker et Mathieu heij
ont certifié conforme à la vérité, et la Représentation
qui m'a été fait de l'enfant d'un nom; J'ai délégué
messe Despouza qui me sont délégué le
présent, avec mes Joseph Darrbucker et Mathieu heij
les deux témoins ont signé à eux moi, et faisant la
déclaration dudit Therese Paradi que Volonté aba
est le père de l'enfant dudit Catharina fait en la
Maison commune de Dabo. les jours mois et
ans ci dessus. Joseph Darrbucker, Mathieu heij
Notaires~~

470. 26
François Antoine

Aujourd'hui sixième jour du mois de ventose
de la cinquième de la République française, à huit heures
du matin, pardevant moi Theodor Schott Agent
de la Commune de Dabo. faisant en cette qualité les
fonctions d'officier public pour recevoir les actes
destinés à constater la célébration des Mariages et
dites des Citoyens, sont comparés en la salle publique
de la Maison commune de Dabo. Jean Claude Fontaine
âgé de trente ans, lequel assisté de Joseph
Darrbucker Justicier âgé de vingt huit ans et Antoine
Blaise Journalier âgé de trente deux ans tous deux
domiciliés dans la commune de Dabo. Département
de la Moselle, a déclaré à moi Schott Agent que
Catharina Kimméran âgé de trente deux ans.



ouzieme feuille

son épouse en legitime Mariage, est acouché hier à huit heures du soir présent mois de ventose, dans sa maison d'un enfant mâle, qui m'a présenté, et auquel il a donné le prénom Francis Antoine d'après cette Déclaration que les Citoyens Joseph Dornbacher et Antoine Blaise ont certifié conforme à la suite et la représentation qui me a été faite de l'enfant en question, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Jean Clair pour de l'enfant, Joseph Dornbacher et Antoine Blaise pour les deux Tuteurs, ont signé de ce moi, fait au Cabanon commun de Sabo, les jours mois et ans ci dessus. *Stolt* est.

Antoine Blaise J. Dornbacher

No 25 Cyprien d'ici au premier jour du mois de ventose, les cinq de la République française à trois heures du soir par devant moi Theodor Stolt, agent de la Commune de Sabo; faisant en cette qualité les fonctions d'Officier public, pour recevoir les actes de mariage et constater la célébration des Mariages et les décès des Citoyens, fait compare en la salle publique de la Maison commune de Sabo. et les Citoyens Journalier, âgé de vingt six ans, lequel assisté de Hubert Niefel Journalier âgé de vingt six ans et Joseph Dornbacher Journalier, âgé de vingt huit ans. tous deux domiciliés dans la Commune de Sabo de ce département de la Meurthe, a déclaré à moi Stolt agent que Catharina Niefel, âgé de vingt trois ans son épouse en legitime Mariage est acouché hier à six heures du soir présent mois de ventose, dans sa

Berne

provinc
Lutharige
septième
et de
vingt
ans pour
vingt

approuvé
la date
de l'acte
not
de la
première
lequel

Moison ~~le~~ D'une Enfant femelle; qu'il na
présent et auquel ils donné le prénom Thérèse; d'après
Celle de l'acte, que les Citoyens Hubert Meigel et
Joseph Dörnbacher ont certifié conforme à la vérité
et la représentation qui m'a été fait de l'enfant
dénommer; j'ai rédigé un acte des pouvoirs qui me
sont délégués le présent acte que est la et Meigel
par de l'enfant Hubert Meigel et Joseph Dörnbacher
les deux Témoins; ont signé à ce moi. fait à la maison
Commune de Dabo, les jours mois et ans ci dessus

meuble par
Joseph Dörnbacher Hubert Meigel

1796 Pour le vingt sixième jour du mois du ventose; l'an Cinquième
de la République Française; à quatre heures du soir
par devant moi Theodor Kott agent de la Commune de
Dabo, faisant en cette qualité les fonctions d'officier
public pour recevoir les actes d'état à constater
la naissance les Mariages et les Actes de Citoyens;
font compare en la salle publique de la maison Commune
de Dabo Antoine Augustin La Courneur; âgé de cinquante
lequel assisté de Blaise Augustin Journalier; âgé de
quarante ans; et Joseph Dörnbacher instituteur; âgé
de vingt huit ans; tous deux domiciliés dans la Commune
de Dabo, département de la Meurthe; à déclaré à moi
Kott agent, que Barbe Nannin âgée de trente ans
son Epouse en légitime Mariage est accouché aujourd'hui
à sept heures du Matin présent mois du ventose
dans sa maison d'une enfant Mâle. qu'il na
et auquel ils donné le prénom François Antoine
d'après cette de l'acte que les Citoyens Blaise Augustin

français antoine



Dozime feuille

Joseph Dörrhuber, ont certifié conformé à la
 vérité et la représentation qui nous en a été fait de la font
 de la commune de Sabin, en vertu des pouvoirs qui me
 font déléguer le présent acte que antérieurement
 pour de la font, Mais antérieurement et Joseph
 Dörrhuber les deux Juges ont signé à ce moi
 fait à la maison commune de Sabin, les jours
 mois et ans ci dessus, et de la font
 antérieurement et Joseph Dörrhuber
 J. Dörrhuber

127

Aujourd'hui vingtunième jour du mois de ventose. Lan
 cinquième de la République française, à cinq heures
 de soir par devant moi Theodor Schott Agent de la
 commune de Sabin, faisant en cette qualité les
 fonctions d'officier public, pour recevoir les actes
 destinés à constater la naissance, les Mariages
 et les décès des citoyens sont comparés en la salle publique
 de la maison commune de Sabin. Giöng Sibill, Marshal
 âgé de trente neuf ans, lequel assiste de antérieurement
 d'Illeuchneider Journalier, âgé de vingt huit ans et Joseph
 Dörrhuber instituteurs, âgé de vingt huit ans tous
 des domiciliés dans la commune de Sabin.
 départements de la Meurthe, à déclarer ainsi Theodor
 Schott agent que Elisabeth d'Illeuchneider âgé de
 vingt six ans son épouse en légitime Mariage est
 accouché aujourd'hui vers six heures du matin

prénoms mois de yubore dans sa maison d'une
enfants fille, qu'il me présente, et auquel il a donné
le prénom Maria, d'après cette déclaration que les
Citoyens Antoine Dillenkuider et Joseph Doerbecker
ont certifié conforme à la vérité et la représentation
sion qui me a été fait de l'enfant ^{d'aujourd'hui} j'ai rédigé en vertu
des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte
que Görgy Sibel père de l'enfant, Antoine
Dillenkuider et Joseph Doerbecker les deux Temoins
ont signé de ce qui est fait à la maison commune
de Sobor. le jour mois et ans ci dessus
Joseph Sibel Doerbecker Sibel not.

No 28
Aujourd'hui douzième jour du mois de Germinal
l'an cinq de la République française, pardevant
moi Théodor Schott agent de la commune de Sobor
faisant en cette qualité les fonctions d'officier public
pour recevoir les actes destinés à constater
les naissances les Mariages et les décès des
Citoyens. sont comparus le lais. velor journalier
âgé de trente deux ans; lequel après en Friedrich
Schott journalier âgé de vingt cinq ans, et Joseph
Doerbecker instituteur âgé de vingt huit ans
tous deux domiciliés dans la commune de Sobor
Département de la Moravie, j'ai été l'acte à moi Théodor
Schott agent que Barbe fus âgé de vingt ans,
son épouse légitime Mariage est accouché hier
à onze heures, présent mois de germinal, dans sa

Sobor

Maison d'un enfant fille, qu'il m'a présentée
 et auquel il a donné le prénom de Marie d'après
 cette déclaration que les citoyens Friedrich Chob et Joseph
Darrbacher ont faite conformément à la vérité et la
 représentation qui m'a été fait d'enfant d'un homme
 par un acte que Blas Yeherpier d'enfant, Friedrich Stott
et Joseph Darrbacher les deux témoins ont signé d'eux moi
 fait à la maison commune de Dabo, les jours mois et ans ci-dessus
Joseph Darrbacher, Justin Darrbach, Stott
Joseph Darrbacher, Stott est

1792
 le jour du dixième jour du mois de germinal an cinquième
 de la République française, par devant moi Theodor Stott
 Agent de la Commune de Dabo faisant en cette qualité la
 fonction d'officier public, pour recevoir les actes
 destinés à constater les naissances, les mariages et les
 décès des citoyens, sont comparus en la salle publique
 de la maison commune de Dabo, Marthe Antoine
Fontaine, âgé de quarante ans, lequel a assisté de Georg
Kurt Journé, âgé de vingt huit ans, et Joseph
Darrbacher instituteur, âgé de vingt huit ans,
 tous deux domiciliés dans la commune de Dabo
 département de la meurthe, j'ai déclaré à moi Theodor
Stott Agent, que Thérès Lichorusey, âgé de trente
 neuf ans, son épouse légitime mariés, est accouchée
 hier à trois heures heures après midi, dans sa
 maison d'un enfant fille, et auquel il a
 donné le prénom Maria Thérès, d'après cette
 déclaration que les citoyens Georg Kurt et Joseph

Deux autres ont été faits conformé à la vérité et
la représentation, qui m'a été fait de l'enfant
dennouer, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui
me sont délégués, le présent acte que Martin
Antoine père de l'enfant, George Kurtz et Joseph
Dorobcher, les Dux Témoins, ont signé à
moij, fait à la maison Commune de Dabo
les jours mois et ans. ci dessus
J. Dorobcher
Martin Antoine George Kurtz Joseph Kurtz

Jacques Fracon

No. 30.
— Aujourd'hui Troisième jour du mois de Germinal
l'an cinq de la République française, pardevant
moi Theodor Stott agent de la Commune de Dabo
faisant en cette qualité les fonctions d'officier public
pour recevoir les actes d'état et constater la
célébration des Mariages et les décès des Citoyens
sont comparés en la salle publique de la maison
Commune de Dabo, Jacques Bernemann Némele âgé
de trente deux ans. lequel a épousé de civile
Némele Journalier âgé de vingt sept ans, et
Antoine d'Altenreider Journalier âgé de vingt six
tous deux domiciliés dans la Commune de Dabo
Département de la Meurthe à dix lieues de moi Theodor
Stott agent que Catherine d'Altenreider âgé de
vingt six ans, son Epouse légitime Mariage
célébré aujourd'hui à une heure de l'après midi
présente mois de Germinal, dans sa maison de
l'enfant Males qu'elle m'a présentée, et auquel

ila domie le prenom Jacques Francois, —
 d'après telle Déclaration que les Citoyens esicola
 Niemelget Antoine Dillendneider ont certifié
 conformément à la vérité et la représentation qui m'a
 été fait de l'enfant en question, J'ai rédigé
 insertu des pouvoirs qui me sont délégués le
 présent acte que Jacques Hermann Niemel père
 de l'enfant, esicola Niemel et Antoine
 Dillendneider les deux Témoin ont signé à
 moi. fait à la maison commun de Dabo
 les jours mois et ans ci dessus

1031 Heimeley, N. Dorn, Dillend, J. Niemel, Heimeley
 J. H. J. H. J. H.

Ce jour à quatre heures de la nuit de la République Française

Michel Hermann par devant moi Joseph Meyer agent de la Commune de Dabo

faisant en cette qualité les fonctions de l'Etat public pour
 recevoir les actes de l'état civil la naissance les mariages
 et les décès des Citoyens, sont comparus en la salle publique
 de la maison commun de Dabo, Michel anstett Laboureur
 Age de trente ans, lequel assisté de Georg Kurt Journalier
 Age de trente ans. et Joseph Dorn Cordonnier assisté par
 de vingt ou trente ans. tous deux domiciliés dans la Commune
 de Dabo. département de la Moselle, et déclaré à moi
 Joseph Meyer agent, que Maria Lambert age de trente ans
 Ans, son Epouse légitime mariée et accouchée hier à
 onze heures du soir dans la maison présent mois de
 Floréal d'un enfant féminin qu'il m'a présenté et auquel
 il a domie le prenom Maria Catharine, d'après telle Déclaration

Marie Catharine

que les citoyens Georg Kurtz, et Joseph Doerflinger ont
 certifié conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été
 fait de l'enfant dénommé J'ai Meiger un vertu despousoirs qui me
 font diligenc le présent acte que Michel anstall père de l'enfant
 Georg Kurtz et Joseph Doerflinger les deux témoins ont signé avec
 moi fait à la mois ou commun de Dabo, les jours mois
 A aus cidesus

No 32 J'ai Jövelger

Ce jourd'hui haitième jours du mois de floréal, au ciage de la
 République française, à huit heures du matin
 par devant moi Joseph Mejer agent de la commune de
 Dabo faisant un tel qualité les fonctions d'offices
 publique, pour recevoir les actes d'insin à constater
 la naissance les mariages et les décès des citoyens, par
 comparu ^{en la salle de la mois ou commun de Dabo} Gavonj Kumenan journalier âgé de trente
 ans; lequel a déclaré de Jean Michel Huber
 journalier, âgé de dixsept ans, et Joseph
 Doerflinger instituteur, âgé de vingt huit ans,
 sous deux domicile dans la commune de Dabo, département
 de la Meurthe, à déclaré à moi Joseph Mejer agent, que
 Cathorin Kumenan, âgé de vingt cinq ans, son épouse
 légitime mariés, est accouché hier à un heures
 après midij present mois de floréal, dans sa maison
 d'une enfant femelle, qu'il m'a présentée, et auquel il
 donne le prénom Maria, d'après cette déclaration
 que les citoyens Jean Michel Huber, et Joseph Doerflinger
 ont certifié conforme à la vérité et la représentation
 que m'a été fait de l'enfant dénommé J'ai

Maria
 approuvé les
 motifs portés
 au dessein de
 l'opinion
 pour être
 en la salle
 publique
 de la maison
 commune de
 Dabo
 Mejer
 agent

Quinzieme feuille

J'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte
qui Harry Künniger père de l'enfant, Michel Haber et Joseph
Doortcher les deux témoins, ont signé à eux moi, fait à la
maison commune de Dabo, les jours mois et
ans ci dessus

Meijer agent
Migra agent

Migra agent

J. Dörner

aujourd'hui troisième jour du mois de prairial an
quatre de la République française. à huit heures du matin
Meijer agent de la commune de Dabo faisant en cette
qualité les fonctions de l'officier public pour recevoir les
actes de naissance à constater la naissance les Mariages et
les décès des citoyens, sont comparés en la salle publique
de la maison commune de Dabo Antoine Kuhn Journalier
âgé de trente trois ans lequel assiste d'Antoine
Schmitt Journalier, âgé de vingt six ans; Pierre Kübler
Journalier âgé de vingt six ans; tous deux domiciliés
dans la commune de Dabo, Département de la Meurthe
à déclarer à moi Joseph Meijer agent par Schbaret
Jungmann, âgé de trente quatre ans son épouse
légitime Mariage est accompli, aujourd'hui à dix
heures du matin présente mois de prairial. Dans
sa maison d'un enfant mâle, qu'il n'a présenté et
auquel il a donné le prénom François Antoine.
Après cette déclaration que les citoyens Antoine Schmitt
et Pierre Kübler ont certifié conforme à la vérité et la
Représentation qui m'a été faite de l'enfant, J'en ai
rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont
délégués le présent acte que Antoine Kuhn
père de l'enfant, Antoine Schmitt et Pierre Kübler

pour
noter
le second
signé pour
le
notaire
Migra
agent

François Antoine

Les deux Témoins ont signé à qu moi. fait à la maison
Commun de Daboy les jours mois et ans cidessus
m. Anis d'An z. atus d'iblos d'udom Jmi H m. g. r. d. v. g. r.

approuvé
Comot
porter au
desus de la
de on de l'aj
part de la
huit heures
de matin
m. g. r. d.
agout
approuvé
not. port
and. g. r.
de la sept
Cij. p. v.
et. p. en la
p. l. l.
de la maison
commune
de Daboy
M. g. r. d.
agout

Ce jour'hui vingt-trois jours du mois de prairial
de l'An Cinq de la République française
Joseph Meyer agent de la Commun de Daboy
faisant en cette qualité les fonctions d'officier public
pour recevoir les actes de naissance à constater
les Mariages et les décès des citoyens
en l'assemblée publique de la maison Commun de Daboy
Joseph Emeruume journalier, ag
de trente sept ans, lequel après de Florence
Dillenkuideur journalier âgé de vingt ans, et
Joseph Fässel cordonier, âgé de quarante deux ans
tous deux domiciliés dans la Commun de Daboy
département de la mortue, à de l'air à moi Joseph
Meyer agent, que Elisabeth Dillenkuideur âgée
de vingt ans, son épouse légitime mariée
est accouchée ce jour'hui à un heure du matin
présent mois de prairial, dans sa maison d'un
enfant. Male, qu'il n'a présenté, et auquel il a
donné le prénom Ignace, d'après cette déclaration
que les citoyens Florence Dillenkuideur et Joseph
Fässel, ont certifié conforme à la vérité de
la représentation qui nous a été faite de l'enfant
dénommer, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs
qui me sont délégués le présent acte que Joseph
Emeruume père de l'enfant, Florence Dillenkuideur
et Joseph Fässel les deux témoins ont signé
à qu moi, fait en la maison Commun de Daboy
les jours mois et ans cidessus, Joseph z. im. r. m. r.
J. Dillenkuideur J. Fässel Meyer agent

1000
Ignace

11035

Ce jour d'hui vingt deuxieme jour du mois de prairial
 du cinq de la Republique francais à une heure
 après midi. par devant moi Joseph meyer agent
 de la Commune de Dabo, faisant en cette qualité
 les fonctions d'officier public, pour recevoir les
 Actes d'insinuer à constater de naissance les mariages
 et les diés des Citoyens sont comparus en la salle
 publique de la maison Commune de Dabo Louis
 Christophe Journalier, âgé de quarante deux ans,
 lequel a pour père Pierre Christophe Journalier
 âgé de quarante quatre ans, et Volentin abba
 Journalier, âgé de vingt sept ans. Tous deux domiciliés
 dans la Commune de Dabo, département de la Moselle
 à Decleré de moi Joseph meyer agent, que Gertrude
 Huber, âgé de vingt deux ans, son épouse légitime
 mariage est accouché ce jour d'hui à une heure de
 nuit, présent mois de prairial, dans sa maison
 d'une enfant fille, qu'il m'a présentée, et auquel
 il a donné le prénom Gertrude, depuis cette
 déclaration que les Citoyens Pierre Christophe et
 Volentin abba, ont certifié conforme à la vérité
 et la représentation qui m'a été fait d'enfant
 du nommer. J'ai rédigé en vertu de mes pouvoirs, qui me
 sont délégués le présent acte que Louis Christophe
 père d'enfant; Pierre Christophe et Volentin abba
 les deux Temoins ont signé de sur moi, fait le mois
 Commune de Dabo. Les Jours mois et ans ci dessus;
 Louis meyer agent. S. abba meyer agent

No. 36

Jean Pierre

Ce jourd'hui vingt septieme provincial, au sang de la
 République française, à une heure après midi,
 pardevant moi Joseph Meyer officier public
 de la Commune de Dabo pour elle voir les actes
 d'Etat civil à constater les naissances les mariages et
 les décès des Citoyens, sont comparus en la salle
 publique de la maison Commune de Dabo Pierre
 Ruffinas Journalier, âgé de trente trois
 ans, lequel assiste de Georges Ruffinas Journalier
 âgé de vingt deux ans, et Maria Anna Weber, âgé
 de quarante deux ans, tous deux domiciliés dans
 la Commune de Dabo, département de la mortelle
 a déclaré à moi Joseph Meyer, que Marie Weber
 âgé de trente trois ans, son Epouse en légitime mariage
 est accouchée Ce jourd'hui à trois du Matin, dans sa
 maison d'une enfant Mâle qu'il m'a présenté et
 auquel il a donné le prénom; Jean Pierre, d'après cette
 déclaration que le Citoyen et Citoyens savoir
 Georges Ruffinas et Maria Anna Weber ont fait
 conforme à la vérité et la représentation qui
 m'a été fait de l'enfant d'inomé. J'ai rédigé en vertu
 des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte
 que Pierre Ruffinas père de l'enfant Georges
 Ruffinas et Maria Anna Weber les deux Citoyens
 ont signé à vue moi, fait à la maison
 Commune de Dabo, les jours mois
 et ans cideessus;

Georges Ruffinas 1/9 Ruffinas
 Maria Anna Weber

Meyer agent

N. 367

Ce jour d'hui vingt et un^{ème} jour du mois de Janvier
 de la République française, à huit heures du
 matin par devant moi Joseph Meyer officier
 public de la Commune de Dabo, pour
 recevoir les actes de l'état civil à constater
 les naissances, les mariages et les décès des
 Citoyens sont comparus en la salle publique
 de la maison Commune de Dabo, Maria
 Miller sage femme âgé de quarante six
 ans, lesquels assisté de Joseph Faessel
 Cordonnier, âgé de quarante neuf ans, et
 Joseph Lorang Journalier, âgé de quarante
 huit ans. Tous trois domiciliés dans la
 Commune de Dabo, Département de la
 Haute-Saône, à déclaré à moi Joseph Meyer
 officier public, que Maria Anna Miller
 âgé en son jour vingt sept ans, est accouchée
 hier à sept heures du soir dans la maison
 de Antoine Ehrlicher Dame en faub
 crétaillee, qu'elle m'a présentée, et auquel
 elle donne le prénom Seraphine.

D'après cette déclaration que Maria
 Miller et les Citoyens Joseph Faessel et
 Joseph Lorang, ont certifié conforme à la
 vérité et la représentation qui m'a été
 fait de l'enfant nouveau, j'ai rédigé en vertu
 des pouvoirs qui m'en font déléguer le présent
 acte que Maria Miller, Joseph Faessel et
 Joseph Lorang les trois témoins, ont signé à
 fait à la maison Commune de Dabo les jours mois et ans
 Maria Miller
 Joseph Faessel
 Joseph Lorang
 Meyer agent

enregistré

No. 39.

Jean Michel

Ce jourd'hui vingt septieme prairial, an cinq de la
 République Françoise, à Schœures après
 midi, par devant moi Joseph Meyer
 officier public de la Commune de Dabo
 pour recevoir les actes de naissance à constater
 la naissance, les mariages et les décès des
 Citoyens, sont comparés en la salle publique
 de la maison commune de Dabo, Sébastien
 Yber Journalier, âgé de quarante huit ans,
 lequel assiste de Jean Michel menuisier
 Journalier, âgé de vingt deux ans, et Joseph
 Dörbcher instituteur, âgé de vingt neuf
 ans, tous deux domiciliés dans la Commune
 de Dabo, Département de la Meurthe, je
 déclare à moi Joseph Meyer que selon
 menuisier âgé de quarante ans, son Epouse
 en légitime mariage, est accouché Ce jourd'hui
 vers cinq heures après midi, dans sa maison
 d'un enfant mâle, qu'il me présente
 et auquel il a donné le prénom, Jean Michel
 d'après cette déclaration que les Citoyens
 Jean Michel menuisier et Joseph Dörbcher ont fait
 conforme à la vérité et la représentation qui
 m'a été fait de l'enfant d'enommer. J'ai rédigé un acte
 des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte
 que Sébastien Yber père de l'enfant, Jean Michel
 et Joseph Dörbcher les deux Citoyens ont
 à eux moi, fait à la maison commune
 de Dabo, les jours mois et ans précédés.

Joseph Meyer

J. Michel menuisier

Joseph Dörbcher et Joseph Meyer off.

Ce jourd'hui on s'est mis à dix heures
de la République française à dix heures
No 39 du matin par devant moi Joseph méjer officier
publique de la commune de Dabo pour
les actes distincts de constater la naissance, les
mariages et les décès des Citoyens sont
comparus en la salle publique de la maison
Commune de Dabo, Erhard Zimmermann
fabotier âgé de trente trois ans lequel
Apister de Mathieu Ent Journalier âgé
de vingt ans et Catharina Lambour âgé
de vingt deux ans tous deux domiciliés dans
la commune de Dabo département de la
Meurthe a déclaré à moi Joseph méjer que
Salome Jungmann âgé de trente quatre
ans son Epoux légitime mariés est
accouché hier à dix heures du matin dans
sa maison d'un enfant mâle qu'il me
présente et auquel il a donné le prénom
Jean Pierre d'après acte de déclaration que les
Citoyens Mathieu Ent et Catharina Lambour
ont certifié conforme à la vérité
et la réputation que m'a été fait
de l'enfant du nom de J'ai rédigé un acte
des pouvoirs qui me sont délégués le présent
acte que Erhard Zimmermann père de l'enfant
Mathieu Ent et Catharina Lambour les deux
Témoins ont signé à ce moi fait à la
Maison Commune de Dabo les jours
mois et ans Cédifus

Jean Pierre

Erhard Zimmermann

Mathieu Ent

Catharina Lambour
Méjer agent

No. 40

Ce jour'hui Cinq Thermidor An Cinq
de la République française

à deux heures après midi pardevant moi Joseph
Meyer officier public de la Commune de
Dabo pour recevoir les actes relatifs à
Confirmer. Les naissances les mariages et les
décès des citoyens sont comparus en la
salle publique de la maison Commune de
Dabo Jean Oberle le bourgeois âgé de trente
quatre ans. lesquels assistés de Michel Oberle
journalier âgé de trente ans. et Odilia Stott
âgé de vingt sept ans. tous deux domiciliés
dans la Commune de Dabo. Département
de la Meurthe à St. Clément à moi Joseph
Meyer que Maria Anna et Michel
âgé de trente une ans; son Epouse entente
Mariage est accouchée hier à dix heures
du soir dans sa maison d'un enfant femelle
qu'il me présente et auquel ils donnent le
prénom Maria d'après cette déclaration
que les citoyens Michel Oberle et Odilia
Stott ont certifié conforme à la vérité
à la représentation qui me a été faite
de l'enfant d'homme. J'ai rédigé en vertu
des pouvoirs qui me sont délégués le pré-
sent acte que Jean Oberle père de l'enfant et
Michel Oberle et Odilia Stott les deux
Témoin ont signé à mes côtés fait
à la maison Commune de Dabo les
jours mois et ans ci dessus

Maria

Joseph Meyer
M. Oberle
Odilia Stott
M. Meyer
Signé par

Ce jourd'hui de l'annee Thoruador au cinq
 de la Republique françoise un et unid y felle
 a dix heures du matin devant moi Joseph
 Meyer Officier public de la Commune de
 Dabo pour recevoir les actes de naissance
 constater la naissance les mariages et les décès
 des citoyens; sont comparez en la salle
 publique de la maison Commune de Dabo
 Joseph anstett Journalier; Age de Trentehuit ans
 Luquelles apifan de pierre anstett Journalier Age
 de vingt deux ans, et Rosa Schott Age de vingt
 trois ans. tous deux domiciliés dans la Commune
 de Dabo, Département de la Meurthe, à dix heures
 a moy Joseph Meyer que Marguerite Schott
 Age de vingt sept ans son Epouse en legitime
 Mariage est accouchée hier à cinq heures
 d'heure dans sa maison d'un enfant féminin
 qu'il me presente, et a qui il a donne le
 prénom Maria d'après cette declaration que
 les citoyens pierre anstett et Rosa Schott ont
 certifié conforme à la vérité et la Représentation
 qui m'a été fait de l'enfant d'un commun; j'ai
 rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont
 délégués le présent acte que Joseph Anstett
 père de l'enfant, pierre anstett et Rosa
 Schott les deux Témoin ont signé à
 moy; fait à la maison Commune
 de Dabo, les jours mois et ans cidessus

No. 11

Mari

Joseph Anstett
 Rosa Schott
 Joseph Meyer

1793

No. 12

Marquettte

Cejourd'hui vingt sixième jour du mois de Juin
 de la République française une et indivisible
 A trois heures après midy pardevant moi
 Joseph major officier public de la commune
 de Dabo pour recevoir les actes destinés à
 constater la naissance le mariage et les décès
 des citoyens sont comparés en la salle
 publique de la maison communale de Dabo
 Bernhard Jungmann Journalier âgé de trente
 trois ans, lesquels assistés de Friedrich
 Schirer Meneur âgé de quarante ans et
 Marguerette Kupfer âgé de quarante neuf ans
 tous deux domiciliés dans la commune de Dabo
 départements de la mortelle & de l'ave à moi
 Joseph major que Marguerette Schirer
 âgé de trente ans son épouse en légitime
 mariage est accouchée hier à onze heures
 du soir dans la maison d'une femme, fille
 qu'il m'a présentée et auquel il a donné le nom
 Marguerette D'après cette déclaration que
 les citoyens Friedrich Schirer et Marguerette
 Kupfer ont certifié conforme à la vérité
 la représentation qui m'a été de l'enfant d'un
 J'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont
 délégués le présent acte que Friedrich Schirer
 Marguerette Kupfer les Juges Municipaux
 Bernhard Jungmann père de l'enfant ont
 signé & qui m'a été fait à la maison
 communale de Dabo le jour mois
 ans ci dessus

Le Juge municipal
 Marguerette Kupfer
 Mère de l'enfant

Joseph Lisare

Après avoir eu l'honneur de complimenter le
 Citoyen de la République Française, à ces
 heures de soir pardevant moi Joseph Meyer
 officier public de la Commune de Dabo
 pour recevoir les actes destinés à constater
 la naissance les Mariages et les décès des
 Citoyens, sont comparus en la salle publique
 de la maison Commune de Dabo Jean
 Ruffinat le bouvier âgé de ~~...~~ trente
 neuf ans, lesquels assistés de Friedrich
 Shirar Marier âgé de quarante ans,
 et Sophia Dillenheidre âgé de
 quarante quatre ans, tous duf domicile
 dans la Commune de Dabo, Département
 de la morthe, à déclaré à moi Joseph
 Meyer que Maria Anna Schott âgé de
 trente quatre ans, son épouse en légitime
 Mariage est accouchée hier à dix heures
 de soir dans sa maison d'une enfant
 femelle, qu'il me présente et auquel il a
 donné le prénom Rosa Lisare. D'après
 cette déclaration que les Citoyens
 Friedrich Shirar et Sophia Dillenheidre
 ont certifié conforme à la vérité et la
 représentation qui m'a été fait de l'enfant
 en question. J'ai rédigé en vertu des pouvoirs
 qui me sont délégués le présent acte que
 Friedrich Shirar Sophia Dillenheidre
 les deux témoins et Jean Ruffinat père
 de l'enfant, ont signé à ces mesmes heures
 à la maison Commune de Dabo le jour
 mesme et ans; J'indivisibles

Joseph Meyer
 Signé + M. Ruffinat
 M. Shirar
 M. Dillenheidre
 M. Ruffinat père